Ceulener, C., de

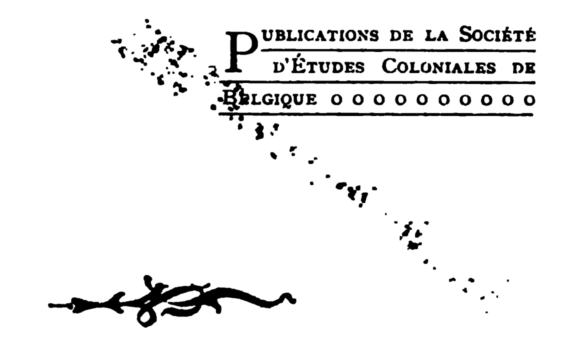
Colonie et protectorat de Lagos.




HOOVER INSTITUTION
on War, Revolution, and Peace
FOUNDED BY HERBERT HOOVER, 1919

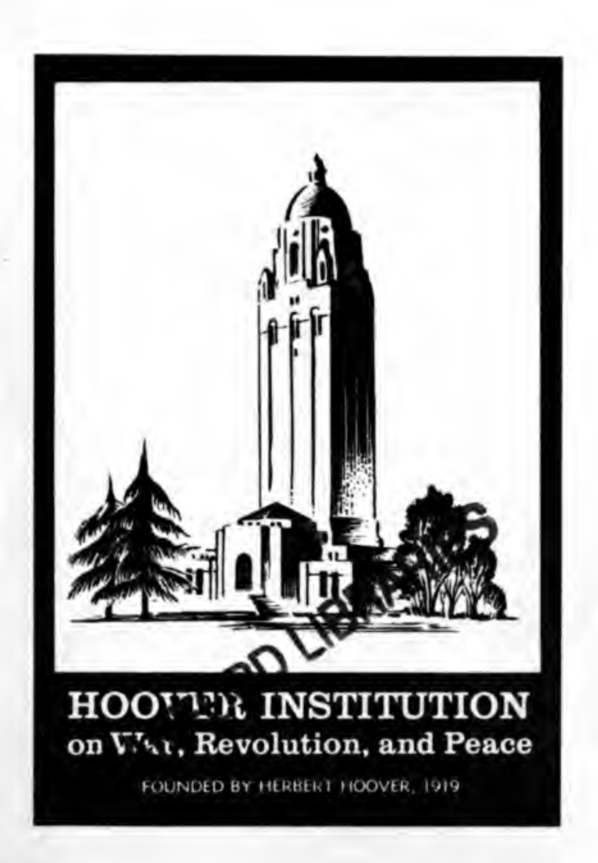
C. DE CEULENER

Colonie et Protectorat de Lagos



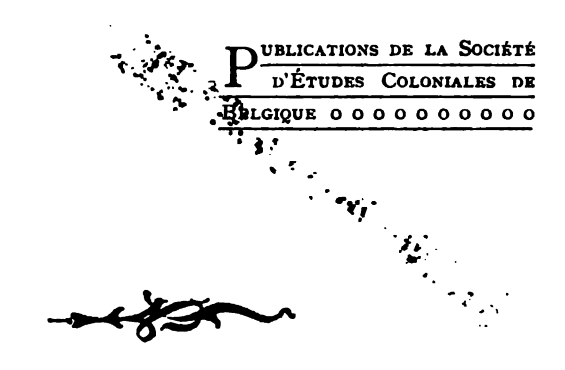
BRUXELLES
L'IMPRIMERIE NOUVELLE, société anonyme
Rue de l'Artichaut, 25-27
1904




INSTITUTION
Revolution, and Peace
FOUNDED BY HERBERT HOOVER, 1919

C. DE CEULENER

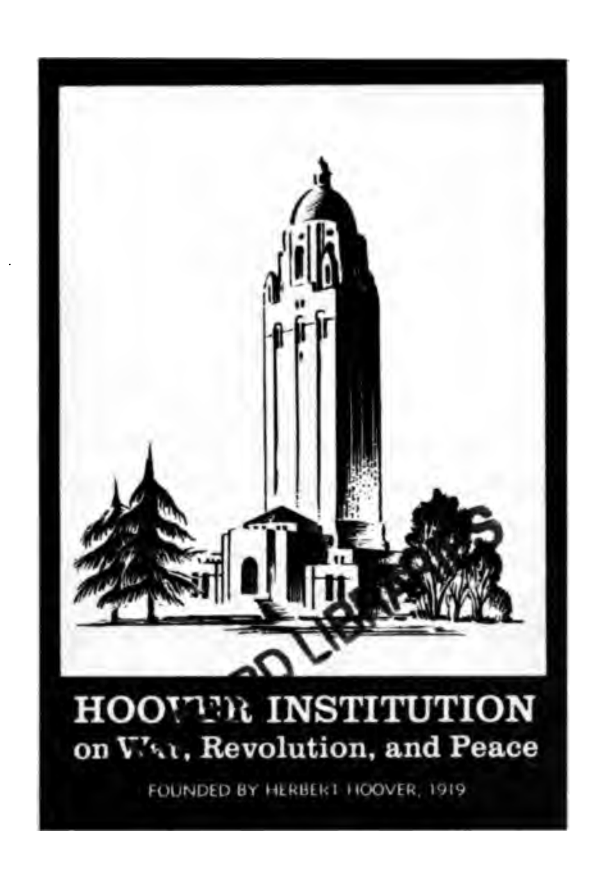
Colonie et Protectorat de Lagos



BRUXELLES
L'IMPRIMERIE NOUVELLE, société anonyme
Rue de l'Artichaut, 25-27
1904



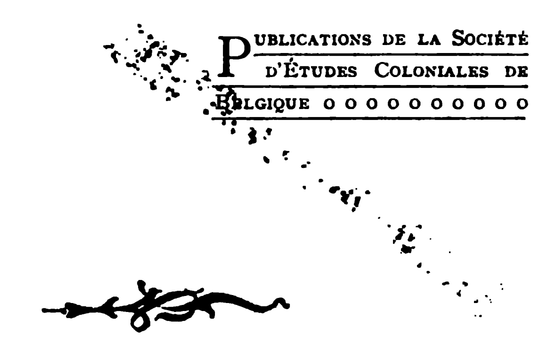




HOOVER INSTITUTION
on War, Revolution, and Peace
FOUNDED BY HERBERT HOOVER, 1919

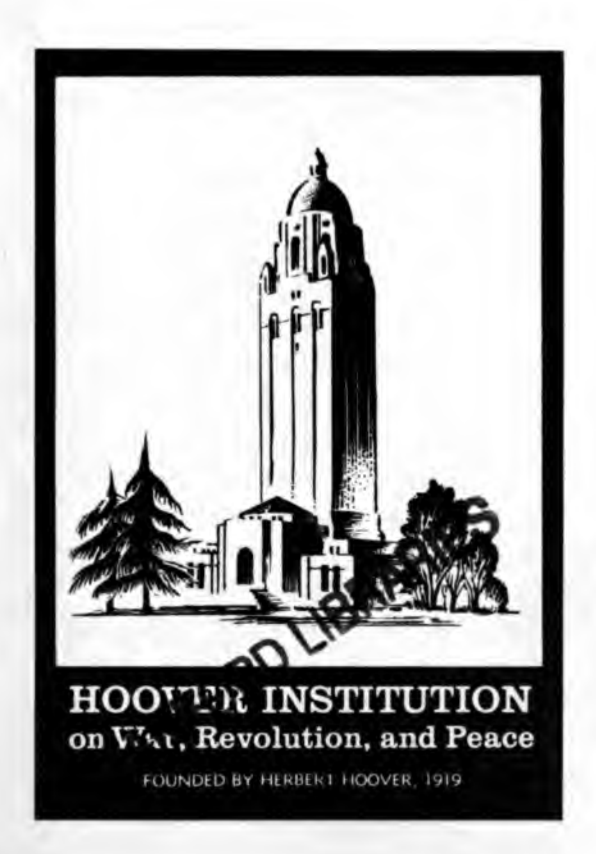
C. DE CEULENER

Colonie et Protectorat de Lagos



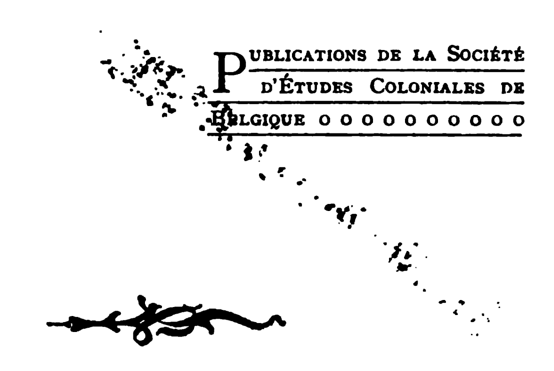
BRUXELLES
L'IMPRIMERIE NOUVELLE, société anonyme
Rue de l'Artichaut, 25-27
1904




HOOVER INSTITUTION
on War, Revolution, and Peace
FOUNDED BY HERBERT HOOVER, 1919

C. DE CEULENER

Colonie et Protectorat de Lagos



BRUXELLES
L'IMPRIMERIE NOUVELLE, société anonyme
Rue de l'Artichaut, 25-27
1904



Colonie et Protectorat de Lagos

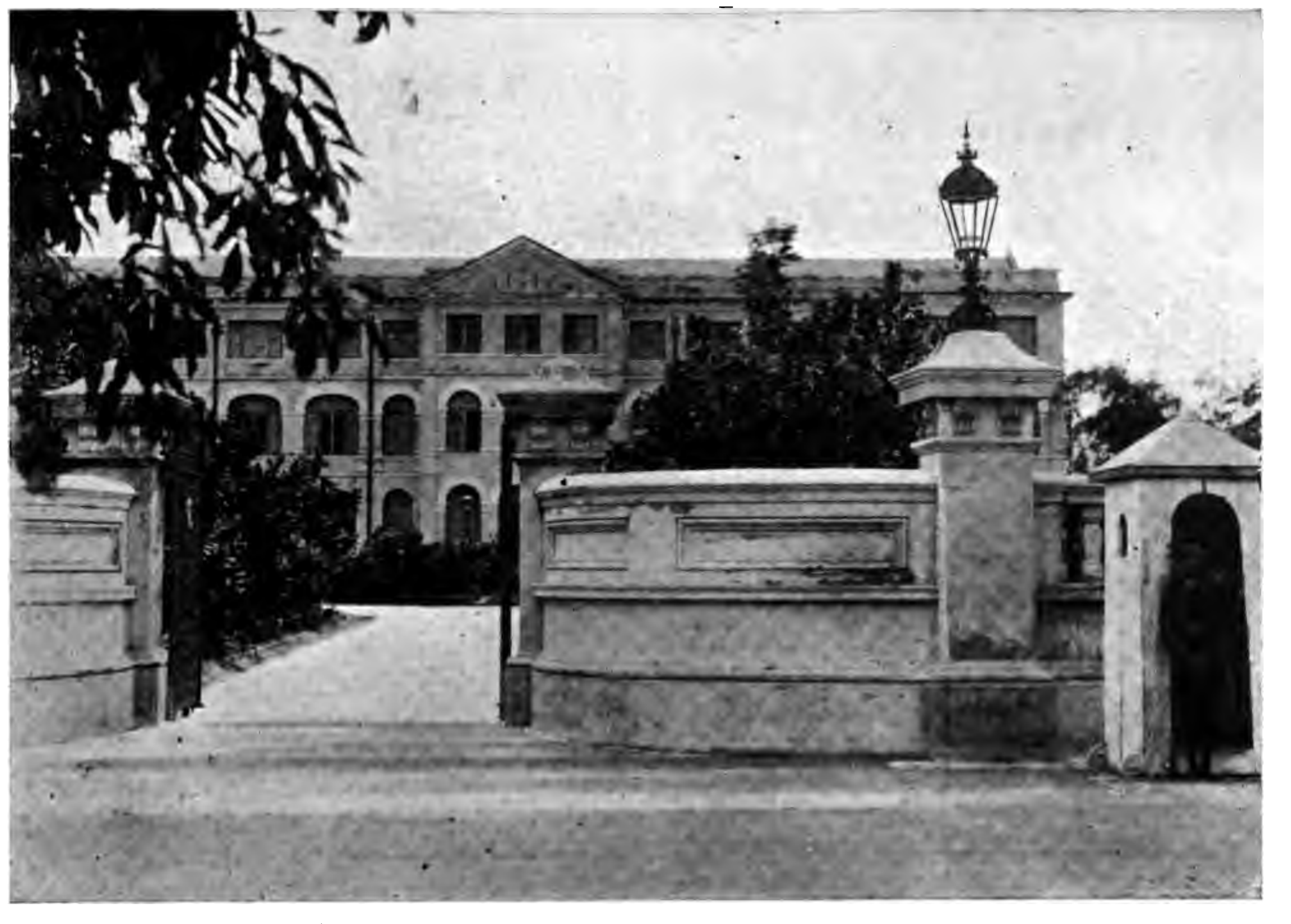
C. DE CEULENER

Colonie et Protectorat de Lagos

Publications de la Société d'Études Coloniales de Belgique



BRUXELLES
L'IMPRIMERIE NOUVELLE, société anonyme
Rue de l'Artichaut, 25-27
1904



L'Hôtel du gouvernement à Lagos. — (Cliché de la *West-African-Mail*)

remédier à cette situation sans que l'on soit parvenu jusqu'à présent à résoudre ce problème d'une façon pratique. Divers projets ont été examinés et, il y a trois ans, il a été créé une commission spéciale pour étudier la possibilité de construire un pier métallique s'avançant dans la mer et destiné à la mettre en communication directe avec le chemin de fer de Lagos au Niger.

Malgré les difficultés que présente le passage de la barre, le port de Lagos est le plus important de la côte occidentale et l'intensité de son mouvement maritime lui a valu le surnom de ***The Liverpool of West Africa.***

En 1901, il est entré et sorti du port respectivement 455 et 464 steamers de diverses nationalités représentant un déplacement total de 485.031 T. et 489.314 T.

Les principales ressources des Possessions de Lagos appartiennent au règne végétal.

La région des forêts couvre la côte sur toute sa longueur, mais ne s'étend guère au-delà du 8e degré de latitude Nord. La grande forêt du Lagos rappelle par sa végétation abondante et luxuriante, la variété et la richesse de ses espèces, celle de l'Afrique équatoriale et, en dehors des plantes ornementales et alimentaires, qui sont très nombreuses, on y rencontre encore une foule d'essences précieuses dont les produits font l'objet d'un commerce plus ou moins important. Telles sont les plantes oléagineuses, tinctoriales, textiles et pharmaceutiques ainsi que les bois.

Il est impossible de décrire ici les multiples variétés de ces différentes plantes et, outre des produits du palmier, qui constituent la principale richesse du Lagos, il n'y a vraiment que le caoutchouc Ireh et les bois qui méritent une mention toute spéciale.

Caoutchouc Ireh. L'Ireh ou Ire, connu en Europe sous le nom de Kickxia africana, est le caoutchoutier le plus communément répandu dans les forêts de Lagos.

Découvert à la Côte d'Or en 1882, son existence dans la zone forestière du Yorubaland ne fut révélée que 12 années plus tard, c'est-à-dire, en 1894.

On remarque parmi les arbres de l'espèce Kickxia deux types de caoutchoutiers bien distincts l'un de l'autre par la qualité des produits qu'ils donnent.

Les indigènes les désignent sous les noms d'***Ireh Ako*** ou Ireh "***mâle***" et d'***Ireh Abo*** ou Ireh "***femelle***".

Le premier, l'Ireh ***ako*** ne serait en réalité, selon certains botanistes, que l'***holarrhena africana***, donnant une gomme inférieure sous tous les rapports à celle que fournit l'espèce „ femelle ". Quant à cette dernière, d'après les études récentes faites au Jardin Botanique de Bruxelles, on aurait reconnu en ce caoutchoutier le ***funtumia elastica***.

Le nom de Kickxia africana est celui que l'on donnait auparavant au genre appelé aujourd'hui ***funtumia africana***.

Récemment préparé, le produit de l'Ireh „ femelle ", ou plutôt du ***funtumia elastica*** est un caoutchouc d'une belle couleur blanche, parfois légèrement jaunâtre. Abandonné à l'air, il prend extérieurement une teinte d'un brun-foncé, qui, à la longue, s'accentue de plus en plus par suite de l'oxydation et finit par devenir complètement noire. L'intérieur de la masse change également et se fonce en couleur.

Lorsqu'il a été coagulé avec soin, c'est un produit de très bonne qualité, d'une élasticité et d'une nervosité remarquables, fort apprécié sur les marchés européens. Malheureusement, il est presque toujours mélangé avec le latex de l'Ireh „ mâle ", qui, traité séparément, donne une substance dure, très dense, se coagulant avec énormément de difficulté, ayant l'apparence extérieure, quand elle est fraîche, du mastic de vitrier et d'une valeur commerciale conséquemment nulle. A vrai dire, ce produit n'est pas un caoutchouc, parce qu'il n'a aucune de ses

propriétés élastiques et si, quand il est encore mou, on le laisse tomber sur un parquet dur, il rend un son mat et ne rebondit pas : il s'aplatit.

L'industrie du caoutchouc offre un intérêt tout particulier eu égard à l'énorme et rapide extension qu'elle prit dans les trois premières années qui suivirent le moment de la découverte de l'Ireh dans les forêts du Yorubaland.

Exploité d'abord, en 1883, à la Côte d'Or, le caoutchouc Ireh ne fut récolté au Lagos qu'à partir de 1894, grâce à l'initiative du Gouverneur de la Colonie, Sir Gilbert T. Carter. Dès que les indigènes connurent la valeur commerciale de ce nouveau produit, ils s'occupèrent bientôt activement de l'exploiter et cette branche prit en peu de temps un développement et une importance extraordinaires.

Ignorant les procédés à employer pour la récolte méthodique du caoutchouc, chacun opérait à sa guise et dans le seul but de produire le plus possible. Cette activité fiévreuse alla en grandissant de jour en jour et bientôt le caoutchouc affluait de tous les points du territoire vers le marché de Lagos. Les énormes quantités de ce produit achetées par les factoreries établies à la Côte et exportées vers l'Europe ne laissèrent aucun doute sur la façon dont les indigènes en pratiquaient la récolte. Aussi, n'était-ce pas sans une vive et réelle appréhension que les autorités coloniales suivirent la marche désordonnée et les progrès fantastiques de cette exploitation.

Il suffira d'ailleurs de jeter un coup d'œil sur les chiffres ci-après pour se convaincre de la rapidité avec laquelle cette dernière fut menée : toute l'histoire de l'industrie caoutchoutière au Lagos est là :

1891	104 lbs.	1897	4,458,327 lbs.
1892	—	1878	3,778,266 »
1893	56 »	1899	1,993,525 »
1894	5,867 »	1900	596,332 »
1895	5,069.505 »	1901	194.280 »
1896	6,484,365 »		

Ainsi donc, de 5867 qu'elle était au début de l'exploitation, c'est-à-dire en 1894, la production monta à 5,069,505, en 1895, soit une quantité près de mille fois plus considérable dans l'espace de ***douze mois*** !

Depuis l'année 1896, au cours de laquelle la récolte atteignit son maximum, la production entra dans une période de décroissance, qui alla en s'accentuant de plus en plus, résultat inévitable des procédés barbares mis en pratique par les indigènes. Cette constatation détermina le Gouvernement Colonial à présenter au Conseil Législatif un projet de loi frappant la récolte du caoutchouc d'interdiction pour un premier terme de quatre ans dans toute l'étendue des territoires de la Colonie et du Protectorat. L'ordonnance fut votée et promulguée en avril 1899, mais, à ce moment, il était déjà trop tard pour qu'elle ait pu faire sentir tous ses effets. Les instincts cupides des indigènes et leur ignorance absolue des moyens pratiques de récolter le caoutchouc ont été les causes évidentes de la ruine de cette industrie à peine éclose.

Sans doute, la responsabilité des autorités locales estelle engagée pour une large part, car on peut difficilement admettre une telle imprévoyance d'autant plus que ces faits ont eu leurs précédents dans maintes autres colonies africaines et, dès la première année, il eût fallu réglementer sévèrement l'exploitation des forêts de caoutchouc tout en réprimant vertement les excès destructifs et dévastateurs des nègres.

Dans un but de conservation des arbres, le Gouvernement Colonial a chargé depuis lors un certain nombre *d'Inspectors of Forests* de faire respecter conjointement avec les autorités judiciaires les mesures édictées par le Conseil Législatif. Ces agents ont également pour mission d'initier les indigènes aux différentes méthodes d'exploitation suivies de nos jours.

Le moyen le plus couramment employé par les noirs pour la récolte du latex consistait à couper dans l'écorce d'abord une rainure verticale assez profonde partant du pied de l'arbre et allant jusqu'au sommet. De chaque côté de celle-ci et disposées alternativement comme les nervures d'une feuille, les récolteurs pratiquaient des incisions obliques distantes les unes des autres d'environ 30 cm. et contournant le tronc jusqu'aux 3/4 de sa circonférence. Le latex exsudant en abondance par toutes ces issues était recueilli au bas de l'arbre dans des bouteilles à gin vides ou des calebasses. On comprend aisément que la plante saignée de cette façon devait, sinon périr, du moins être abandonnée au repos pendant plusieurs années avant de pouvoir encore fournir une quantité de latex suffisamment rénumératrice.

Souvent aussi, et c'était malheureusement le cas le plus fréquent, les nègres coupaient les branches ou abattaient tout simplement l'arbre pour en obtenir le maximum de rendement.

Le mode de coagulation qui se pratique avec le plus de succès consiste à bouillir, soit à feu nu soit au bain-marie, le latex tel que l'indigène le recueille de l'arbre ***sans qu'il y ait besoin d'y ajouter de l'eau ou un ingrédient quelconque pour hâter l'opération,*** qui se fait d'ailleurs assez rapidement.

Le caoutchouc ainsi obtenu renferme encore une forte quantité d'eau qu'il importe d'en exprimer par l'action de la presse, afin d'éviter la fermentation et la putréfaction, qui se produiraient inévitablement à l'intérieur de la masse. Les gâteaux sont alors disposés pour les sécher sur des claies sous un hangar, à l'abri du soleil et où l'air peut circuler librement. Plus le caoutchouc sera sec, moins il y aura de chances de putréfaction pendant l'expédition et, pour activer cette opération assez longue, notamment à la saison des pluies, on peut le découper en morceaux.

Un autre procédé de coagulation de l'Ireh est celui par évaporation naturelle. A cet effet, on se sert d'une pirogue de petite dimension ou d'un tronc d'arbre creusé dans lequel on verse le latex, en évitant toutefois d'en mettre trop, afin de donner à la quantité de liquide le plus de surface d'évaporation possible sur une minime épaisseur. On recouvre le récipient de feuilles de bananier et on abandonne le latex à lui-même, jusqu'à ce que la coagulation soit complète, en ayant soin cependant d'opérer sous un hangar ou à l'abri du soleil.

Au bout de plusieurs jours, on enlève la masse de caoutchouc pour en extraire les dernières parties d'eau qui ne se sont pas évaporées ou n'ont pas été absorbées par le bois du récipient. On laisse alors sécher convenablement, et le caoutchouc obtenu de cette façon est connu sous le nom de ***Lagos silk rubber***.

Quant à la méthode de fumage au moyen du brasero, elle n'a donné aucun résultat appréciable, et il vaut encore mieux recourir à l'un des deux procédés décrits plus haut.

La coagulation par ébullition est le mode le plus communément employé par les indigènes, qui n'apportent ordinairement qu'un soin excessivement médiocre à la préparation du caoutchouc et, à l'instar de leurs congénères des autres contrées africaines, ont pour coutume de le falsifier par l'addition de matières pondéreuses. Ils ne se soucient pas non plus d'enlever toute l'humidité, et laissent au contraire macérer le caoutchouc dans l'eau afin d'augmenter son poids. De là, la raison pour laquelle ce produit offre presque toujours des traces profondes de putréfaction, qui en déprécient considérablement la valeur.

Au commencement de l'exploitation, de nombreux essais de coagulation furent effectués sans donner des résultats satisfaisants et, suivant les méthodes employées, on obtenait des produits variant sensiblement de l'un à

l'autre. On en avait même conclu que le latex de l'Ireh se coagulait avec une extrême difficulté et que l'intervention de certains acides était indispensable. Cela tenait tout simplement à ce fait que les essais avaient été pratiqués soit sur du latex de l'Ireh « mâle », soit sur celui de l'Ireh « femelle » mélangé au précédent.

Les expériences faites dans ces dernières années dans la concession de Soto (Rive droite de la Yewa), ont permis d'établir ce que vaut réellement cette sorte de caoutchouc et la meilleure façon de le coaguler. Il importe avant tout de ***ne pas mélanger*** le latex de l'Ireh « abo » avec celui de l'Ireh « ako », et la difficulté réside précisément dans cette circonstance qu'on trouve assez péniblement les indigènes nagos capables de distinguer ces espèces l'une de l'autre Lorsque le latex de l'Ireh « ako » (femelle) est encore liquide, donc tel qu'il vient de l'arbre, on ne saurait dire de visu s'il a été additionné de celui provenant de l'autre sorte, mais on ne tarde pas à le constater dès qu'on essaie de le coaguler. Cette opération réussira d'autant plus difficilement que la quantité de ce latex sera plus grande. On obtient alors un produit gluant, poisseux, ne rappelant que très vaguement le caoutchouc par son apparence extérieure, sans élasticité ni nervosité aucune, et ne représentant par conséquent qu'une marchandise de valeur nulle ou insignifiante.

Le latex de l'Ireh ako, quand il est pur, se coagule par la simple action de la chaleur et l'addition d'une matière quelconque pour obtenir un résultat plus rapide est ***absolument superflue.*** On peut recourir indifféremment à la méthode à feu nu ou au bain-marie, quoique cependant cette dernière donne un produit meilleur encore que celui obtenu par le premier procédé. L'adhérence de la masse aux parois du récipient est moins forte et la couche extérieure du caoutchouc ne présente pas les taches noires de brûlures, que provoque souvent la cuisson à

feu nu, surtout si elle n'est pas conduite avec soin ou par une chaleur trop vive.

Lorsqu'on procède à feu nu, il convient donc de surveiller l'opération de près et de soulever fréquemment la masse en évitant toutefois de crever la pellicule qui se forme à la partie supérieure, car, en la déchirant, on ralentit considérablement le travaïl de la coagulation.

En opérant par petites quantités sur un feu ne dégageant pas une chaleur trop ardente, on obtiendra un meilleur résultat que si l'on utilise une grande quantité à la fois.

Le caoutchouc coagulé est soumis directement à l'action de la presse pour lui enlever le plus d'eau possible et il ne reste alors qu'à le laisser sécher convenablement.

La coagulation par l'évaporation naturelle donne un produit de toute première qualité, mais ce procédé a l'inconvénient sur les précédents d'être très lent, surtout lorsque l'air est humide et aussi d'immobiliser un grand matériel. Par contre, il ne requiert qu'un minimum de main-d'œuvre. Les auges une fois construites, les récolteurs n'ont qu'à y déverser le latex et abandonner ensuite le liquide à lui-même jusqu'au moment où il est entièrement pris et solidifié.

Les bons récolteurs de caoutchouc sont rares et se paient relativement cher. Leur salaire varie de 1/6 à 2/- par jour, parfois davantage, c'est selon leurs aptitudes. Les meilleurs se recrutent parmi les indigènes de la tribu des Jebus, qui dès les premiers temps de la découverte du caoutchouc au Lagos ont montré le plus d'activité à exploiter ce produit autrefois très abondant dans les forêts qui couvrent presque totalement leur pays. On peut aussi en conclure, que par leurs excès, ils ont été cause jusqu'à un certain point de la décadence de l'industrie du caoutchouc tout comme ils en ont été les plus ardents pionniers.

Quant à l'exploitation méthodique et régulière d'une plantation de caoutchouc Ireh, il est probable, presque certain même, qu'elle donnerait d'excellents résultats, parce qu'elle pourrait être établie en forêt et partant demanderait fort peu d'entretien, autrement dit, fort peu de frais. Elle aurait meilleures chances de réussite encore dans une contrée où la main-d'œuvre serait moins coûteuse qu'au Lagos.

Il faut un minimum de 5 à 6 ans pour qu'une plantation d'Ireh soit en rapport.

Le commerce du caoutchouc,qui naguère était des plus florissant, a considérablement diminué dans ces derniers temps,par suite de l'exploitation intensive de ce produit, des procédés barbares employés par les indigènes pour l'extraction du latex et enfin par l'interdiction de le récolter ou de le vendre dans toute l'étendue du territoire des possessions. Le caoutchouc exporté actuellement de Lagos provient en grande partie de l'exploitation clandestine, mais en presque totalité du Niger.

Au point de vue de la qualité et de la couleur, les marchands indigènes distinguent 3 espèces d'Ireh : l'Ireh dudu, l'Ireh-Ireh et l'Ireh-du.

Le premier est un caoutchouc noir, tandis que les deux autres sont d'une teinte brunâtre plus ou moins foncée. En réalité, il est très difficile de dire exactement à quelle qualité se rapportent ces appellations — dont les indigènes ne se servent qu'entre eux — pour la bonne raison que tous ces produits ne sont jamais homogènes et contiennent des caoutchoucs d'espèces souvent très différentes les unes des autres. C'est ainsi que le caoutchouc de l'Ireh est fréquemment mélangé avec celui de l'Ireh "ako", des landolphias ou des ficus et renferme, en outre, beaucoup d'impuretés à cause du peu de soin avec lequel les indigènes pratiquent la coagulation. Il est donc très rare qu'on le rencontre pur et c'est réellement fâcheux, car ce pro-



Un paysage d'Abéo-Kuta. — (Cliché de la *West-African-Mail*)

duit réaliserait, paraît-il, facilement de 6 à frs. 6.50. le kilo sur nos places, si seulement il était mieux soigné. Jadis, on le payait à Lagos de 2 à 2/4 la lb., mais à présent ce prix est descendu à 1/5 et même 1/.

L'Ireh n'affecte pas de forme spéciale ou déterminée, comme c'est le cas pour les caoutchoucs de certaines provenances, et on l'envoie habituellement en Europe en sacs de poids variable. On l'a pourtant aussi expédié en tonneaux dans lesquels il était maintenu humide par l'addition d'eau, mais ce moyen n'a pas donné les résultats qu'on en espérait et a été définitivement abandonné.

Autrefois, c'est-à-dire avant que la valeur commerciale de l'Ireh ne fût connue, ses semences étaient vendues en lieu et place de celles du strophantus.

Bois. Les bois figurent parmi les principales productions naturelles du Lagos et certaines espèces ont même donné lieu dans ces dernières années à un commerce d'exportation très intense.

Les forêts de la Côte recèlent une foule de bois d'essence variée, qui ne sont connus pour la plupart que par leur nom indigène.

On peut les diviser en deux grandes catégories, à savoir: les bois d'exportation et ceux qui n'ont qu'une utilité locale.

Bois d'exportation. L'*acajou*, que l'on trouve dans les possessions du Lagos est le *Khaya senegalensis* et ne croît que dans les forêts côtières où il est relativement abondant.

On l'exploite beaucoup sur la rive gauche de la Yewa, mais il est également assez bien répandu dans les districts de l'Est et particulièrement près des Montagnes Idanre, entre les Rivières Oni et Oshun. On le rencontre encore sur les rives de l'Ogun et un peu partout où la forêt est plus ou moins dense et le sol d'une composition convenable.

L'acajou de Lagos est de dimensions moyennes et, quoique de bonne qualité, est cependant inférieur, sous ce rapport, à celui originaire de la Californie, par exemple. Comme couleur et texture, il est pourtant mieux apprécié que l'acajou exporté de la Côte d'Or.

Exceptionnellement, on trouve l'acajou « flammé » ou « strié » et les blocs de cette espèce se vendent ordinairement à des prix très élevés.

L'exploitation de l'acajou au Lagos ne date que de quelques années et, au point de vue des progrès rapides qu'elle a réalisés, offre énormément d'analogie avec celle des caoutchoucs.

Les mêmes incidents, qui caractérisèrent les débuts de la récolte de ce dernier produit, marquèrent également le commencement de l'exploitation de l'acajou et ne tardèrent pas à amener l'intervention des autorités gouvernementales.

La simple comparaison des statistiques ci-dessous et leur analogie avec celle de l'industrie du caoutchouc donnera une idée exacte des progrès réalisés par l'exploitation de ce bois :

1895	3 billes	1899	7860 billes
1896	22 »	1900	13250 »
1897	1722 »	1901	4540 »
1898	3406 »		

Ces chiffres semblent à première vue ne pas être extraordinairement élevés, mais si l'on considère la faible étendue des forêts où l'acajou est exploitable, les difficultés souvent nombreuses à vaincre pour le transport, les restrictions imposées par les autorités locales quant à l'abatage des arbres de cette espèce et d'autres obstacles encore signalés plus loin, on doit au contraire en déduire que la production est énorme. Elle l'est certainement, parce que dans ces quantités ne figurent pas les blocs perdus avant l'embarquement, ceux rebutés par les ache-

teurs ou saisis par les fonctionnaires du " *Forest Département* " pour le motif qu'ils n'ont pas les dimensions voulues, etc., etc.

En dehors des concessions régulières, c'est-à-dire de celles reconnues par les autorités, l'acajou a été exploité par les natifs partout où l'abatage des arbres pouvait se faire sans trop de difficultés et avec quelque profit.

L'activité qu'ils déployèrent dans cette nouvelle branche de l'industrie indigène fit bientôt figurer l'acajou parmi les articles qui occupent le premier rang dans l'exportation coloniale.

Jusqu'à présent, l'exploitation méthodique, autrement dite, en grand, n'est limitée qu'à quelques concessions appartenant à des firmes anglaises, mais il va de soi que, si les forêts étaient sillonnées par des voies de communication meilleures et plus nombreuses, elle ne pourrait que s'accroître davantage et atteindre à bref délai une importance autrement considérable que celle qu'elle a acquise aujourd'hui

Pour le moment, on s'est borné à exploiter les parties voisines des cours d'eau plus ou moins navigables bien que le Lagos possède maints autres endroits où l'acajou abonde, mais où le travail, dans les circonstances actuelles, ne laisserait qu'un bénéfice dérisoire.

L'époque joue un grand rôle dans la régularité de l'exploitation de ce bois. Le débit des rivières étant moins considérable à la saison des sécheresses, il s'en suit que l'eau de la lagune est constamment salée pendant près de six mois de l'année et l'on a constaté qu'à ce moment elle renferme une sorte de ver excessivement nuisible, le *terredo*, qui s'attaque tout particulièrement aux billes d'acajou qui doivent séjourner dans l'eau en attendant leur embarquement.

Cet insecte fore des trous de 2 à 3 millimètres de diamètre et pénètre de plusieurs pouces dans l'épaisseur du bois, en quelques jours.

Si l'on n'a soin de l'extirper immédiatement, les billes sont bien vite transpercées de part en part et finalement ressemblent à de véritables éponges.

On conçoit que les bois atteints par le terredo perdent inévitablement de leur valeur, parce qu'on est obligé de faire enlever à l'herminette les couches supérieures jusqu'à la profondeur voulue, ce qui occasionne naturellement des frais supplémentaires de main-d'œuvre et une diminution souvent notable dans la dimension des billes. Il arrive aussi fréquemment que les bois sont totalement perdus par l'attaque de ces vers.

On ne peut cependant pas songer à tenir les blocs hors de l'eau, sinon ils se fendillent d'un bout à l'autre sous l'action de la chaleur solaire, même si l'on prend la précaution de les recouvrir de toiles maintenues constamment humides.

On pourrait écarter ces fâcheux inconvénients en expédiant les billes sitôt qu'elles arrivent dans la lagune, si l'on ne se heurtait alors à une foule de difficultés d'un autre genre par suite du manque de matériel approprié à l'embarquement. Actuellement cependant, le service s'est quelque peu amélioré, mais, auparavant, les cas n'étaient pas rares où des lots de billes devaient séjourner pendant deux ou trois semaines dans les eaux salées de la lagune avant que les négociants ne parvinssent à les faire embarquer et l'on ne devine que trop facilement dans quel déplorable état elles se trouvaient la plupart du temps.

L'époque la moins favorable pour l'expédition de l'acajou est celle qui s'étend de décembre à mai et la plus mauvaise période commence en mars. Aussi, les indigènes s'abstiennent-ils d'abattre à cette époque et préfèrent-ils attendre le retour de la saison des pluies. Il y a cependant une autre raison qui les y engage, c'est que, lors de la grande sécheresse, les torrents et les cours d'eau

ont complètement à sec et qu'il est par conséquent mpossible de faire descendre les bois dans les criques.

L'absence de voies navigables ou leur grand éloignenent des lieux de production sont les causes primorliales pour lesquelles l'exploitation de l'acajou est pour .insi dire nulle dans les autres parties de la zone foresière où on le rencontre encore. Cette industrie est en [uelque sorte concentrée sur la rive gauche de la Yewa t ses affluents entre les villages de Dogo et d'Agilete.

Les concessions accordées aux firmes européennes et également reconnues par le Gouvernement Colonial sont ›eu nombreuses et situées presque toutes aux endroits ›récités. Elles se trouvent directement sous le contrôle les autorités locales, dont les agents veillent soigneusenent sur la façon suivant laquelle se pratique l'exploiation.

Les règlements issus à la date du 31 mai 1900 (*Rules or obtaining concessions of land, timbers, etc.*) énumèrent es diverses formalités à remplir pour obtenir une concesion de forêt d'acajou.

Ces dispositions sont les suivantes :

I. Le Gouvernement ne reconnaîtra aucune transacion entre un indigène et un étranger à l'effet d'obtenir ıne concession de terres ou l'usufruit ou produit de toute erre, si cette transaction n'a été conclue avec son onsentement préalable, quelle que soit la forme dans aquelle elle a été effectuée.

II. La sanction ne sera pas donnée à la vente de erres ou l'affermage de terres pour des entreprises agrioles ou similaires et pour l'exploitation des bois, si les onditions suivantes n'ont pas été réunies :

a) Il doit être démontré que la terre et ses produits ne ont pas requis par les propriétaires indigènes.

b) Les vendeurs ou les bailleurs doivent prouver qu'ils ›nt le droit de disposer de la terre. Le *overlord*, s'il y en

a un, doit être entendu. Toutes les personnes intéressées après due notification devront faire en sorte d'assister à une réunion publique dans un lieu et temps convenables et au cours de laquelle il sera déclaré ouvertement quels sont les véritables propriétaires de la terre en question et s'ils ont le droit de vendre ou de bailler.

c) Si les propriétaires réels sont connus et qu'il est publiquement déclaré qu'ils ont le droit de vendre ou de céder à bail, selon le cas, les propriétaires et l'acquéreur ou le preneur feront le tour du lot de terre, en partant d'un certain endroit pour revenir au point de départ et en marquant les limites en cours de route.

d) Lorsque les limites seront déterminées, le prix ou le fermage est alors à fixer en présence d'un fonctionnaire du Gouvernement. Il sera également spécifié l'époque à laquelle devront avoir lieu les paiements, à qui, à quel prix pour la terre et pour les arbres dans les concessions de forêts. Il sera stipulé quelle part devra être versée au Gouvernement, à l'*overlord*, aux propriétaires du fonds, conjointement ou individuellement et aux propriétaires d'arbres isolés (*individual trees*).

e) La manière de tenir les comptes dans l'exploitation des concessions de bois, de caoutchouc ou d'autres concessions similaires sera réglée à la satisfaction du Commissaire de District.

f) Pour les concessions de bois, il sera stipulé que le concessionnaire plantera un nombre déterminé d'arbres de la même espèce à la même place et suivant l'approbation du Commissaire des Forêts.

g) Sauf les cas de bail à ferme pour des entreprises agricoles, le preneur ou le concessionnaire ne détruira aucun arbre à caoutchouc ni liane. Il ne collectera le caoutchouc que conformément aux dispositions de la loi générale et des règlements en vigueur.

h) Le preneur ou le concessionnaire peuvent, avec le consentement des bailleurs, transférer leurs droits. Le consentement ne pourra être refusé qu'en cas de raisons sérieuses.

i) Lorsque les limites du fonds et les paiements auront été déterminés, les plans pourront être levés. Ceux-ci devront être exécutés dans les formes prescrites par les ***Survey Regulations*** appliquées dans la Colonie.

j) L'acte de vente ou le bail n'auront d'effets avant que les plans n'y auront été annexés.

k) Lorsque l'acte sera en bonne et due forme, il sera enregistré conformément aux lois en vigueur à l'époque où il aura été dressé.

La connaissance de ces dispositions est indispensable pour les Européens qui se rendent dans la Colonie avec l'intention d'y créer des exploitations agricoles ou d'y acquérir des concessions de forêts et il est de leur intérêt de s'y conformer, parce qu'il est toujours fort difficile d'obliger les indigènes à respecter les engagements qu'ils ont pris vis-à-vis d'eux, s'ils n'ont en main des pièces probantes et d'une authenticité incontestable. Ce sont des contestations continuelles et l'on ne saurait s'entourer d'assez de précautions pour les éviter.

Le Gouvernement astreint, en outre, le concessionnaire au paiement d'une taxe fixée à 10/-par „ *log* ", soit 30/-par arbre abattu : on estime qu'un arbre comprend ordinairement 3 „ *logs* " ou billes. Une certaine partie du produit de cette taxe revient aux autorités indigènes sur le territoire desquelles se trouve la concession.

De plus, il existe encore quelques prescriptions, relatives à la dimension des arbres, et que l'on est rigoureusement tenu d'observer, si l'on veut ne pas s'attirer de graves désagréments, ou même s'exposer à des poursuites judiciaires.

La façon dont les indigènes pratiquent l'exploitation est la suivante : l'arbre étant abattu, ils l'équarrissent grossièrement sur place et le poussent ensuite dans le cours d'eau, où ils le laissent séjourner jusqu'à ce que le moment soit venu de le descendre à la côte.

Les blocs sont réunis en forme de radeaux qu'ils meuvent à l'aide de longues perches de bambou. Ils se composent en moyenne de 3 à 4 billes, selon leurs dimensions, maintenues solidement l'une contre l'autre par de fortes lianes et un seul homme suffit pour les mener à la côte. Il arrive parfois que les rivières sont complètement barrées par une sorte de végétation flottante, au point que les radeaux ne peuvent plus passer et restent bloqués quelquefois pendant plusieurs jours au même endroit, malgré l'intensité du courant. Ce n'est qu'après des efforts sans cesse répétés et soutenus que les indigènes parviennent à les dégager et à atteindre enfin les criques où la présence de cette végétation est moins fréquente et n'offre pas autant de résistance. Une fois dans les criques, ces radeaux marchent à la voile quand le temps le permet.

Sitôt arrivés à Lagos, les blocs d'acajou sont vendus aux factoreries, qui en achèvent l'équarrissage et enlèvent toutes les parties inutiles ou sans valeur dans l'intention de diminuer le fret autant que possible.

Les billes restent alors séjourner dans les eaux de la lagune jusqu'au moment où l'on parvient à les embarquer en destination des marchés européens, ce qui ne se fait pas toujours sans peines.

En ce qui concerne les bénéfices que laissent aux Européens les concessions régulières, ils sont réduits au plus strict minimum à cause du taux élevé de la main-d'œuvre et des nombreuses difficultés que présente l'exploitation en grand des bois d'acajou. En outre, les prix pour cette essence, et particulièrement celle provenant de

l'Afrique, ont diminué dans une proportion telle que l'exploitation ne « paie plus » (1)

Ces raisons ont déterminé certains concessionnaires à l'abandonner définitivement. Ils trouvent aujourd'hui plus de profits à acheter ce bois aux indigènes.

L'intensité avec laquelle ces derniers ont exploité l'acajou jusqu'à ce jour et la manière répréhensible dont ils procèdent font prévoir dans un avenir très proche une diminution considérable dans l'exportation de cette essence, en dépit de toutes les précautions et des règlements prescrits par les autorités gouvernementales. Les statistiques de 1901 ne laissent d'ailleurs aucun doute à cet égard et le commerce de ce bois doit infailliblement perdre encore de son importance d'autant plus que la baisse des prix a également restreint quelque peu l'ardeur des indigènes à exploiter cette essence.

Il est pourtant à remarquer que si les natifs ont encore recours à des procédés barbares semblables à ceux qui furent cause de la ruine de l'industrie du caoutchouc et abattent les arbres sans s'inquiéter même s'ils ont les dimensions voulues, la plus grande part de responsabilité incombe aux commerçants européens, qui achètent l'acajou par lots entiers, c'est-à-dire, les bonnes billes avec les mauvaises. Ce procédé est couramment employé par certaines factoreries établies à Lagos et il est d'autant moins admissible qu'il constitue en quelque sorte un encouragement pour les nègres dans la voie du mal.

Les Européens devraient au contraire s'entendre entre eux et refuser systématiquement toute bille n'ayant pas des dimensions convenables ou n'atteignant pas des minima donnés. Il y va d'ailleurs de leur propre intérêt,

(1) La demande pour l'acajou africain a augmenté depuis et les prix ont subi une certaine hausse.

car les forêts s'épuisent rapidement et ne fourniront bientôt plus d'acajou, parce que, si les jeunes arbres sont abattus aussi bien que les vieux, qui ont acquis un développement suffisant, on conçoit que plusieurs années devront encore s'écouler avant que les nouveaux plants mis à la place des anciens aient atteint des dimensions telles que leur exploitation soit rénumératrice. Dans les circonstances actuelles, cet article doit indubitablement subir le même sort que le caoutchouc et, si les firmes européennes ne se décident pas à concentrer leurs efforts vers une entente à brève échéance, le Gouvernement ne ferait que son devoir en intervenant aussi énergiquement que possible dans cette question.

Les règlements actuellement en vigeur sont insuffisants et demandent à être complétés : la loi interdisant l'exploitation du caoutchouc frappe non seulement le récolteur, mais encore le vendeur ou l'acheteur; pourquoi dans ce cas ne condamnerait-elle pas aussi bien les Européens coupables d'avoir acheté des billes d'acajou qui n'auraient pas les dimensions requises ?

Les prix varient sensiblement selon la qualité, les dimensions des blocs et aussi d'après la saison. Ils oscillent ordinairement entre 1^{d} et 1 7/8^{d} par pied pour la qualité courante. Le marché de Lagos suit régulièrement les fluctuations de celui de Liverpool, qui reçoit du reste la plus grande partie des exportations de cette provenance.

Le « Lagos Weekly Record », du 27 octobre 1900, cite le cas où, au mois d'août de la même année, 2 billes d'acajou africain furent vendues à Liverpool au prix de £ 1,536. Ces billes ne formaient qu'un seul arbre et les prix par pied superficiel atteignirent 10/3 et 7/3.

L'acajou se vend à Lagos en pence par « superficial foot ».

L'*ebène* peut se ranger aussi parmi les bois d'exporta-

:ion bien que le commerce de cet article soit sans la moindre importance.

L'ébène de Lagos est de qualité médiocre et les forêts n'en renferment que de rares spécimens. La majeure partie de celui que les indigènes viennent offrir en vente sur les marchés de Lagos provient des territoires de la Nigéria Méridionale.

Ce bois se rapproche énormément par sa couleur, sa texture et son aspect de ce qu'on appelle en terme du métier la « grenadille », qui est une essence d'une valeur beaucoup moindre que celle du véritable ébène.

Le ***bois de rose*** (***Ptero-Carpus erinacens***) est d'une importance pour ainsi dire nulle pour l'exportation, ce qui s'explique par ce fait que les forêts en renferment très peu.

Bois destinés aux usages locaux. Iroko. Parmi les bois appartenant à cette catégorie, on trouve dans les forêts voisines de la côte une espèce de réelle utilité et que les indigènes désignent sous le nom d' « *Iroko* ».

C'est un arbre qui se caractérise par la forme régulière de son tronc, sa taille élancée et le développement majestueux de sa couronne.

Il est abondamment répandu et fournit un bois très apprécié pour les constructions dans les pays tropicaux en raison de ses multiples qualités et quoiqu'il soit très lourd: sa densité est supérieure à celle de l'eau. Il ne flotte donc pas et, pour ce motif, les indigènes le débitent sur place.

D'une couleur jaune-citron lorsqu'il vient d'être scié, ce bois prend dans la suite une teinte brune d'autant plus foncée qu'il reste exposé à l'action de l'air et de la lumière. Il ressemble beaucoup alors au palissandre ou au noyer et se laisse polir assez facilement. On le travaille néanmoins avec une certaine difficulté, tellement il est dur ; les indigènes parviennent à en faire de très jolis meubles.

Dans la construction, on l'emploie pour en faire des charpentes et des planchers excessivement solides et durables, car ce bois ne se laisse pas attaquer par les vers, les termites ou autres insectes nuisibles et ne se putréfie pas, ou tout au moins le fait avec une extrême difficulté. Ses nombreuses qualités l'ont toujours fait préférer à n'importe quelle autre essence pour une foule d'usages locaux.

Les planches d'Iroko se vendent de 2/3 à 2/6 et à 3/6 pour les dimensions respectives de 1" × 12" × 144" et 1 1/2" × 12" × 144". Quant aux poutres de même longueur sur 3 1/2" à 4", elles se paient 2/6 pièce.

L'*Oropa* ou „ faux acajou ", ainsi que le nomment les indigènes, est une sorte de bois excessivement dense, d'une structure serrée se rapprochant fortement de celle du hêtre et d'une valeur nulle pour l'exportation. Sa couleur rappelle quelque peu celle de l'acajou et c'est en réalité ce seul caractère qui le rapproche de cette essence. L'oropa pourrait toutefois fort bien convenir pour la fabrication des meubles en Afrique et il est étrange que les ébénistes indigènes ne l'aient pas encore exploité dans cette intention.

Les autres bois n'ont qu'un intérêt médiocre et ne sont destinés qu'à la confection d'une série d'instruments et objets à l'usage des nègres et entre autres des pirogues, des pagaies, des arcs, des flèches, des mortiers, des instruments aratoires, des tam-tam, etc., etc.

La superficie totale des terres cultivées de la Colonie et du Protectorat est inconnue, mais on peut dire qu'elle est très restreinte en comparaison de l'étendue des territoires des possessions et en prenant en considération la densité de la population.

Bien que le sol du Lagos soit d'une extraordinaire fertilité, l'agriculture n'y est que relativement peu développée et les travaux agricoles se bornent jusqu'à présent à

quelques rares plantations établies par des firmes européennes et les traditionnelles cultures d'ignames, de manioc ou de maïs entourant habituellement les villages indigènes.

Vers le Nord, pourtant, les terres cultivées se rencontrent plus nombreuses à mesure que la forêt s'éclaircit et les conditions de vie des habitants diffèrent sensiblement pour cette raison de celles des indigènes qui peuplent les régions voisines de la côte. Les contrées septentrionales, et surtout celles qui s'étendent au-delà de la bande forestière, sont moins bien douées au point de vue de la richesse et de la fécondité du sol, qui y est beaucoup plus sablonneux et particulièrement rocailleux, ainsi que du climat, qui y est sensiblement plus sec que dans la zône côtière. Bon nombre de plantes utiles disparaissent de la flore et, la végétation devenant à la fois moins abondante et moins variée, l'indigène doit forcément puiser dans l'agriculture les ressources nécessaires à sa subsistance. Ses goûts et ses aptitudes pour cette branche sont beaucoup mieux développés que chez l'indigène des régions méridionales, qui est en général très peu actif.

Les préoccupations favorites de celui-ci sont surtout la chasse et la pêche, dont il va échanger les produits sur les grands marchés du pays. Il est vrai que la forêt couvre quasi totalement le sol dans le sud de la contrée et ne laisse à l'habitant que fort peu d'espaces libres pour la culture. L'excessive abondance de la végétation ligneuse rend le déboisement pénible et difficile. De plus, grâce à la grande fertilité de la terre, due non seulement au climat chaud et humide qui règne à la côte, mais aussi à la nature même du sol, les champs de culture exigent un entretien continuel pour les protéger contre l'envahissement rapide des plantes parasites.

Rien n'oblige d'ailleurs le nègre à travailler la terre pour son profit, puisque la nature elle-même le convie à

l'inactivité en lui donnant sans le moindre sacrifice une quantité de produits de toute espèce et tous les éléments voulus pour lui assurer une nourriture abondante et variée, voire même superflue.

L'habitant du Lagos n'est guère plus industrieux qu'agriculteur, mais, par contre, ses aptitudes pour le commerce sont mieux développées et les marchés, tant de l'intérieur du pays que de la côte, ont acquis depuis longtemps la réputation d'être très importants et extraordairement animés.

Si l'agriculture et l'industrie ne sont jamais arrivées à un grand développement chez les Yorubas, il ne faut pas toutefois en attribuer la cause uniquement à la paresse innée et au manque absolu d'initiative des indigènes, mais aussi dans une certaine mesure à la traite, qui, en nul autre endroit de la côte, n'a été pratiquée avec autant d'intensité qu'au Lagos.

Dans une contrée, qui pendant des siècles a été dévastée, mise à feu et à sang par les hordes de trafiquants de chair humaine, on conçoit de prime abord que l'activité indigène n'ait pu réaliser le moindre progrès. Le pays était jadis dans un état de troubles continuels, aux razzias des traitants européens dans le Sud succédaient les incursions des Foulanis dans le Nord et celles des Dahoméens dans l'Ouest.

Enfin les guerres fréquentes, que se faisaient sans cesse entre eux les grands potentats de l'intérieur, contribuèrent beaucoup au dépeuplement des vastes contrées du Yoruba.

L'insécurité dans laquelle vivaient les habitants et le manque de bras furent assurément les deux principales causes du peu d'extension de l'industrie et de l'agriculture indigènes à cette époque.

Les temps ne sont pas loin où les razzias se pratiquaient encore et il n'y a guère que 4 à 5 ans que l'inté-

rieur est complètement pacifié, que les incursions des tribus voisines ont cessé et qu'enfin les malheureux habitants du Yoruba n'ont plus à craindre l'apparition des bandes de pillards, qui autrefois infestaient le pays.

Il faudra pourtant encore des années avant que l'esclavage ait entièrement disparu des mœurs indigènes, car, bien qu'il ait été légalement aboli, il n'en existe pas moins de fait aussi bien dans l'intérieur du Lagos que dans les régions quasi insoumises du Sokoto, où à l'heure actuelle se tiennent encore les marchés de « bois d'ébène. »

L'esclavage, tel que le pratiquent encore aujourd'hui les grands chefs de l'hinterland, ne saurait été comparé dans la forme avec ce qu'il était jadis et, si de nos jours, il existe encore des esclaves, c'est que ceux-ci veulent bien accepter cette situation. A vrai dire, ce sont plutôt des serviteurs attachés dès leur enfance à la personne des chefs, qui les traitent d'ailleurs comme tels et, le jour où cette servitude commencera à leur peser, nul ne saurait les empêcher de reprendre leur liberté.

On peut même dire que c'est grâce à cette sorte d'organisation sociale que l'industrie et notamment l'agriculture ont acquis dans l'intérieur une extension plus grande qu'à la côte, parce que la majeure partie des plantations indigènes établies autour des villages appartiennent aux chefs et sont entretenues par leurs gens.

Leur prestige et leur autorité sont beaucoup plus grands que ceux des chefs habitant les centres situés dans les limites de la Colonie et l'ascendant qu'ils exercent sur les indigènes va sans cesse grandissant à mesure que l'on s'avance davantage dans l'hinterland.

On se demande pourtant comment il se fait, en présence des circonstances actuelles, dans une contrée possédant un sol aussi fertile, réunissant toutes les conditions nécessaires pour l'établissement des différentes variétés de cultures et où règne un climat semblable à celui que

l'on subit à Lagos, que les entreprises agricoles n'y soient pas plus nombreuses et que celles existant aujourd'hui n'aient pas donné de meilleurs résultats au point de vue de l'exploitation.

En ne prenant en considération que les plantations ou autres entreprises où le travail indigène jouait le rôle principal, on doit en attribuer le motif sans doute à la baisse du prix des produits sur les marchés européens, mais surtout à la rareté et conséquemment au taux élevé de la main-d'œuvre.

De toutes les questions économiques, qui intéressent directement l'avenir des possessions du Lagos, celle de la main-d'œuvre indigène doit être considérée à la fois comme une des plus importantes et aussi des plus difficiles à résoudre.

Si la main-d'œuvre est rare, ce serait néanmoins commettre une erreur que de croire que le nombre de bras disponibles dans le pays est actuellement trop restreint pour répondre aux besoins des diverses branches de l'activité coloniale. Quoique la population se soit considérablement accrue dans l'intérieur depuis la suppression de la traite et la pacification de l'arrière-pays, ni l'industrie ni l'agriculture n'ont réalisé de progrès notables et le nombre de natifs qui se sont réellement voués à ces branches semble ne pas avoir augmenté dans des proportions bien extraordinaires à en juger par les résultats.

On doit évidemment admettre que l'émigration amène chaque année une certaine diminution dans le nombre de travailleurs disponibles, mais la Colonie et le Protectorat possèdent une population assez dense pour pouvoir combler les vides et fournir au pays une main-d'œuvre surabondante même. Malheureusement, ici, comme dans la plupart des Colonies africaines où le nègre n'est pas astreint à l'obligation du travail forcé, l'indigène passe la majeure partie de sa vie dans le vice et l'oisiveté.

S'il s'adonne à la chasse et à la pêche, c'est plutôt par plaisir que par nécessité et, s'il possède quelques cultures, la charge de leur entretien incombe habituellement à ses femmes.

Ainsi qu'il est signalé plus haut, on constate heureusement chez l'indigène du Nord et de l'intérieur une activité plus grande et sa principale préoccupation est l'agriculture. Il constitue par conséquent l'élément le mieux approprié pour les travaux de plantation. Aussi, la plupart des ouvriers employés dans les entreprises agricoles sont-ils des « bushmen » venus de l'intérieur de la contrée.

Toutefois, la quantité de ceux qui descendent à la côte dans l'unique intention d'aller offrir leurs services aux planteurs est relativement minime et pourrait être beaucoup plus importante en comparaison du nombre d'indigènes valides et capables qui grouillent dans les centres du Yoruba.

En général, le Nago a une préférence marquée pour les travaux de portage et je puis affirmer par expérience personnelle que comme porteurs, il serait difficile de trouver mieux. Ils conviennent admirablement pour les caravanes et sont d'une endurance remarquable pour les voyages de longue durée.

On parvient malheureusement plus difficilement à les embaucher pour les cultures et ils manifestent une certaine répugnance pour ce genre de travaux.

Bien qu'ayant toujours été une race asservie, les indigènes du Yorubaland sont d'un caractère indépendant et considèrent comme dégradants les travaux d'agriculture, qui probablement auparavant étaient uniquement réservés aux esclaves.

Le Secrétaire Colonial, the Hon[ble] C.H. Harley Moseley, cite même le cas d'un indigène nago ayant reçu une certaine éducation et postulant un emploi dans son Département.

On lui conseilla de s'occuper plutôt de travaux d'agriculture et l'Administration locale le prit à son service comme assistant dans une des plantations modèles établies dans le pays par les soins du Gouvernement Colonial, mais, à peine quelques semaines s'étaient-elles écoulées, qu'il démissionna, prétextant que ce genre de travail était trop dur et trop... dégradant pour lui.

La façon dont s'effectue l'embauchage ou le recrutement des ouvriers agricoles n'offre pas un intérêt bien saillant.

Quand ils ont résolu d'aller travailler, ils se réunissent à quelques-uns appartenant habituellement à un groupe de villages amis, se choisissent un chef et vont alors se présenter aux Européens auxquels est confiée la direction des plantations.

Cette coutume a ses avantages et ses inconvénients. Si ces chefs sont des ouvriers actifs, leurs « subordonnés » tâchent d'imiter leur exemple, parce qu'ils les excitent au travail et tout va pour le mieux ; mais, lorsque le contraire se présente, les difficultés ne tardent pas à surgir et les bons se laissent aisément corrompre par leur contact continuel avec les mauvais, qui malheureusement sont toujours les plus nombreux.

L'un d'eux vient-il à être congédié pour un motif quelconque, le lendemain, ses compagnons ont disparu avec lui et, d'un jour à l'autre, les plantations peuvent se trouver ainsi totalement dépourvues des bras nécessaires à leur entretien.

Un autre système de recrutement est celui qui consiste à envoyer dans l'intérieur du pays des ***headmen*** auxquels il est payé une prime (***headmoney***) par homme qu'ils embauchent. Ce moyen est peu usité, parce qu'il n'a jamais donné que de médiocres résultats et on ne s'y résoud que lorsque la nécessité y oblige.

L'engagement des ouvriers et headmen se fait d'une

façon tacite, c'est-à-dire, sans contrat et pour un temps indéterminé. Il serait du reste inutile de faire un contrat attendu que les indigènes ne se soucient pas d'en observer les clauses et même se refusent à le reconnaître. C'est dire que les cas de désertion sont fréquents.

Cependant, dans certaines circonstances, on peut être plus ou moins forcé de conclure les engagements par contrat, par exemple pour les porteurs, qui, dans ce cas, sont les premiers à l'exiger. Il est à signaler que ces contrats sont exempts du droit de timbre.

L'organisation du travail est très simple : les ouvriers sont divisés d'ordinaire en plusieurs équipes suivant leurs aptitudes et confiés à la garde des ***headmen***, qui n'ont d'autres attributions que de les surveiller. Ceux-ci se trouvent eux-mêmes sous le contrôle d'un ou plusieurs employés indigènes ayant reçu une certaine éducation.

Le rôle principal de ces derniers est de servir d'interprête entre l'Européen et les headmen auxquels ils transmettent les ordres nécessaires et ils veillent à leur bonne exécution. Ils reçoivent également les rapports sur les travaux de la journée et sont chargés de les soumettre à la direction. Ils sont dans une certaine mesure responsables de la marche générale du travail.

Comme ouvrier agricole, quand il est en service dans les plantations de la côte, on n'a guère à se féliciter du zèle de l'indigène. Fainéant à l'excès, le Yoruba ne travaille que lorsqu'il est l'objet d'une surveillance étroite, active et évidemment coûteuse. Encore puis-je citer le cas où, pour ce motif, à Soto, toute une équipe un jour abandonna les champs. Les indigènes prétextèrent qu'il leur était impossible de travailler sous le contrôle constant d'un employé européen et déclarèrent qu'ils ne retourneraient aux plantations qu'à la condition qu'ils ne seraient plus astreints à la surveillance continuelle d'un blanc, autrement dit, ils exigeaient simplement qu'ils fussent payés pour.... dormir !!....

Cette vie de parasite leur plaît à merveille et l'on comprend aisément, dès lors, qu'il leur soit excessivement désagréable d'être tenus à l'œil. A leur avis, l'Européen qui vient se fixer dans leur pays est riche et, quelle que soit sa condition, il faut le « plumer ». Ailleurs, c'est, parait-il, le blanc qui les exploite ; mais ici c'est plutôt le contraire qui se produit.

Quiconque n'a jamais traité avec les indigènes du Lagos ne pourrait se figurer toutes les difficultés et les ennuis qu'ils sont capables de susciter à ceux qui doivent avoir recours à leurs services et on surmonte ces obstacles, avec d'autant plus de peine qu'il existe entre eux une solidarité, une cohésion vraiment remarquable. Pour les motifs les plus absurdes, les plus futiles, ils se mettent en grève et il est pour ainsi dire impossible de leur faire entendre raison. Les meilleurs moyens de persuasion ne sauraient les convaincre et restent vains devant la tenacité brutale de leur obstination, même en leur faisant les concessions les plus avantageuses et les plus larges possibles. Au fond, les pourparlers sont inutiles et superflus : ils les considèrent à leur sens comme un indice de faiblesse et ils en profitent immédiatement pour amplifier leurs prétentions et en faire valoir de nouvelles. Quant à vouloir recourir aux moyens énergiques, il ne faut pas y songer, car ce système tourne presque toujours au désavantage de l'Européen. En maintes circonstances, il a été constaté que, toute réflexion faite, le parti le plus sage à prendre est de simuler une indifférence aussi complète que l'opiniâtreté de leur entêtement et jamais proverbe n'aura mieux été mis à profit que celui qui dit que « patience et longueur de temps » font plus que force ni que rage.... »

A les congédier, on gagne souvent fort peu de chose, sans compter que les circonstances s'y opposent parfois. Ils ne manifestent du reste pas le moindre regret à se voir renvoyés.

L'Européen a besoin de la collaboration des indigènes tandis que ces derniers se passent plus facilement de l'aide du premier et ils ne le savent malheureusement que trop bien.

A l'instar des nôtres, les ouvriers indigènes ont leurs meneurs, qui forment l'élément le plus vil de leur classe, parce que toutes les grèves et tous les embarras qui se présentent ne sont suscités qu'à leur instigation. On ne réussit qu'exceptionnellement à mettre la main sur les fauteurs, qui évidemment ont soin de se tenir à l'écart et de se dissimuler ; mais il ne servirait pourtant à rien de les congédier, car toujours ils entraînent avec eux tous les autres et, dans une contrée où le recrutement de la main-d'œuvre offre tant de difficultés, on admet qu'il soit préférable d'agir avec calme et prudence et de n'employer les grands moyens que dans l'absolue nécessité.

Ils choisiront d'ordinaire pour faire grève et réclamer une augmentation de salaire le moment où réellement on ne saurait se passer d'eux, comme par exemple, dans les plantations de café les époques de la cueillette. La situation devient dans ce cas embarrassante, critique même et l'Européen se trouve alors en présence de l'alternative ou de laisser la récolte se perdre sur pied ou de céder à leurs exigences.

Le motif de la grève est généralement l'augmentation de salaire et, comme le taux de la main-d'œuvre est déjà la plupart du temps exorbitant, il arrive fréquemment que les planteurs sont forcés de les renvoyer plutôt que de faire droit à leurs exigences. En allant au fond des choses et en écartant soigneusement toute idée de partialité, on doit reconnaître qu'il n'y a presque toujours dans leurs griefs aucun élément sérieux qui puisse positivement les justifier.

A peine congédiés, ils abandonnent les lieux d'exploitation pour aller s'installer dans les villages voisins et

particulièrement dans ceux que doivent traverser les nouveaux ouvriers qui se présenteraient, afin de leur barrer la route pour les empêcher d'aller offrir leurs services. Si leurs arguments ne parviennent pas à les dissuader de leur intention, ils ont recours à la force et il va sans dire que devant leur attitude décidée et leur nombre, les nouveaux arrivants n'insistent pas et ne demandent qu'à pouvoir rebrousser chemin le plus vite possible.

Ces atteintes à la liberté du travail se pratiquent couramment sans qu'il soit possible aux autorités d'y porter un remède bien efficace.

La situation perdure parfois assez longtemps et ce n'est que lorsque le dernier penny de leur salaire ou de leurs économies aura été dissipé qu'ils se décideront à venir solliciter la faveur de pouvoir reprendre le travail

Sans doute le prestige de l'Européen n'a fait que grandir par une telle détermination, mais souvent au prix de quel désastre matériel !

Un point d'une importance capitale est le prix de la main-d'œuvre.

Les salaires pour les headmen varient de 1/6 à 2/- par jour de travail et pour les simples ouvriers de 3^{d} à 1/- par jour, suivant leurs aptitudes; la moyenne est de 9^{d} pour un adulte.

Les récolteurs de caoutchouc touchent de 1/6 à 2/- et parfois davantage, selon qu'ils sont plus ou moins bien au courant de la pratique de la récolte.

Si minimes qu'ils puissent paraître, ces taux sont néanmoins beaucoup trop élevés, si l'on considère la somme de travail fournie en échange par l'indigène Yoruba, dont la paresse dépasse les bornes de l'imagination.

De plus, les frais de surveillance représentent également un chiffre respectable, dont il y a lieu de tenir compte, parce que nécessairement il augmente encore le coût moyen de la main-d'œuvre.

A Lagos, comme ailleurs, elle subit les lois de l'offre et de la demande : plus cette dernière s'accentue et plus le taux s'élève. La demande excède l'offre, car, malgré la densité de la population, le nombre de bras disposés au travail est beaucoup trop restreint pour faire face aux besoins de main-d'œuvre.

Il n'y a du reste pas d'espoir de voir diminuer le taux de celle-ci tant que le Département du Chemin de fer continuera à payer aux indigènes qui sont à son service, des salaires que l'on peut franchement qualifier d'exorbitants.

Les ouvriers sont payés d'ordinaire à la journée. Cependant, on constate que, partout où cette méthode est appliquée, elle donne des résultats archi-mauvais, mais c'est en vain qu'on a essayé d'introduire le système du travail à la tâche. Exceptionnellement, on pourrait citer des cas, à Soto, par exemple, où on est parvenu à faire adopter cette méthode, mais on n'y est jamais arrivé à en généraliser l'application, bien qu'elle offre pour l'un comme pour l'autre une foule d'avantages sur la première. Cet insuccès prouve à l'évidence le mauvais vouloir des indigènes, qui ne peuvent admettre qu'il soit plus équitable de les rétribuer pour le travail effectué.

Le salaire des ouvriers agricoles se paie mensuellement et en monnaie anglaise, déduction faite des jours d'absence, de maladie ou de chômage. Quoiqu'étant en quelque sorte engagés au mois, la loi autorise cependant leur renonciation immédiate sans préavis.

L'emploi des femmes pour les travaux d'agriculture n'est pas à recommander. Toutefois, dans les plantations de café ou de cacao, on peut réaliser une certaine économie en leur confiant, ainsi qu'aux enfants, la cueillette des baies, à la condition qu'il soit exercé une surveillance active.

Pour les porteurs, le recrutement se fait ordinairement

par l'intermédiaire d'agents indigènes spéciaux, qui en font une profession. Ils touchent à cet effet une prime qui peut varier entre 3^{d} et 25/- par tête, c'est-à-dire, par homme valide.

Le salaire des porteurs est de 1/- par jour, en sus duquel, on leur accorde encore, en cours de route, au fur et à mesure de leurs besoins, 3 pence pour leur subsistance, mais ceci n'est qu'exceptionnel.

Ils obéissent également à un headman, qui touche de 1/3 à 1/6 par jour et ne porte habituellement pas de charge. Le poids de celle-ci ne dépasse jamais 30 à 35 kilos et les étapes journalières couvrent en moyenne 35 à 40 kilomètres, selon les routes.

Dans l'intérieur, le recrutement se fait par l'entremise des chefs de village auxquels il convient, en pareille éventualité, de faire un cadeau quelconque, soit en monnaie, soit en étoffes de traite ou tout autre objet de pacotille. Dans le Nord, les femmes souvent remplacent avantageusement les hommes pour les travaux de portage.

Plus on avance dans l'intérieur, plus le taux du salaire baisse et on peut l'évaluer de 3 à 6 pence par jour tant pour les hommes que pour les femmes. Seulement, dans ces contrées, il ne faut guère songer à vouloir conserver les mêmes porteurs pendant plusieurs jours, parce que, dès qu'ils arrivent à l'étape, ils confient aux habitants de l'endroit le soin de transporter les charges jusqu'au village voisin et ce même manège est à recommencer chaque jour.

Les porteurs de la Côte, c'est-à-dire les professionnels, offrent le grand avantage de suivre l'Européen partout où il le désire, sans se préoccuper ni de la longueur ou de la durée du trajet ni du lieu de destination et ils ne déserteront que s'ils sont surmenés ou maltraités.

Les boys, cuisiniers et autres serviteurs attachés à la personne du blanc sont engagés et payés au mois.

Leurs gages se chiffrent comme suit :

pour les cuisiniers	de	1	à	3 £	par mois,	
» » boys	»	15	»	30/-	»	»
» » blanchisseurs	»	20	»	30/-	»	»

Les indigènes artisans, autrement dit, qui exercent une profession manuelle, touchent des salaires relativement élevés, ainsi qu'on pourra s'en rendre compte par le tableau ci-dessous :

Constructeurs	de	4/6	à	7/6	par jour,	
Charpentiers-Menuisiers. . . .	»	1/6	»	4/6	»	»
Maçons	»	1/6	»	4/6	»	»
Imprimeurs	»	1/6	»	3/6	»	»
Forgerons	»	1/6	»	4/6	»	»
Tailleurs	»	1/6	»	3/-	»	»
Cordonniers	»	1/6	»	3/-	»	»
Peintres	»	1/6	»	3/6	»	»
Tonneliers	»	1/6	»	3/-	»	»
Pagayeurs	»	1/-	»	2/6	»	»

Quant aux employés, c'est-à-dire, ceux qui ont reçu une certaine éducation et qui peuvent par conséquent rendre d'utiles services à l'administration publique et aux diverses branches du Commerce, ils sont légion.

La ville de Lagos possédant un grand nombre d'écoles primaires, moyennes et professionnelles, fondées par les diverses institutions religieuses et subventionnées par le Gouvernement Colonial, la plupart de ces indigènes ont acquis une bonne instruction.

Beaucoup d'entre eux connaissent en outre la sténographie et la dactylographie. Il y a même à Lagos, des avocats et des médecins indigènes ayant terminé leurs études supérieures dans les universités anglaises et qui, en maintes circonstances, ont fait preuve d'une réelle capacité. Ils jouissent à juste titre de la confiance des Européens, qui n'hésitent pas, le cas échéant, à

recourir à leur science et beaucoup les préfèrent même à leurs confrères de race blanche, dans certaines occasions.

Les douanes, la poste, le télégraphe, la trésorerie, la police et les autres services publics recrutent leur personnel parmi les indigènes du Lagos et il n'est confié aux Européens que les postes où leur présence est absolument indispensable.

Les banques et les factoreries établies dans la Colonie trouvent en eux des auxiliaires précieux pour les emplois subalternes et économisent de la sorte des frais de main-d'œuvre européenne bien plus coûteuse.

La différence est très sensible et s'explique en raison des besoins et des conditions de vie de l'employé européen dans les contrées tropicales et spécialement à Lagos, à cause de l'insalubrité exceptionnelle du climat. Les maisons de commerce peuvent donc y trouver aisément tous les éléments nécessaires pour se constituer un personnel indigène aussi complet que possible.

Le nombre d'indigènes instruits, éduqués par les missions religieuses et qui se destinent au Commerce grandit sans cesse, au point que les multiples branches de l'activité coloniale suffisent à peine pour leur fournir un emploi. Ici, c'est l'offre qui excède la demande. Aussi, existe-t-il déjà dès maintenant une concurrence assez vive, qui se manifeste naturellement par une diminution dans le taux des salaires.

Il est évidemment impossible de donner dans ce cas des chiffres exacts, mais on trouvera facilement à Lagos un bon employé indigène aux appointements mensuels de 2 à 3 £.

Le travail commence généralement à 5 1/2 h. ou 6 h. du matin et finit à 11 heures, pour reprendre à 1 h. ou 1 1/2 h. jusque 5 h. du soir, à l'exception du samedi, jour où l'on cesse à midi, pour les ouvriers comme pour les employés; on chôme toute la journée du dimanche.

La loi exige que les ouvriers et les employés soient payés en espèces sonnantes.

L'émigration des travailleurs indigènes a été assez active dans ces derniers temps et cette circonstance a contribué dans une certaine mesure à accentuer la rareté de la main-d'œuvre disponible, car bon nombre des émigrés ne sont pas rentrés dans leurs foyers soit parce que le terme de leur engagement n'est pas encore arrivé, soit parce qu'ils ont résolu de se fixer définitivement dans les Colonies étrangères, soit enfin parce qu'ils sont décédés dans le pays pour lequel ils avaient été embauchés.

Hors de son pays, le Yoruba est, paraît-il, un excellent ouvrier et c'est sans doute cette raison qui de tout temps l'a fait rechercher pour les travaux variés exécutés dans les diverses Colonies de la Côte africaine.

L'Etat Indépendant du Congo, le Cameroun, le Togo, Fernando-Po et d'autres encore sont souvent venus recruter au Lagos une grande partie de leur personnel ouvrier pour leurs entreprises et plus spécialement pour le service de porteurs.

Les Colonies anglaises et notamment celles de la Nigéria et de la Côte d'Or se sont fréquemment adressées aux autorités de Lagos pour se procurer des porteurs Yorubas, pour les expéditions militaires principalement.

Il est à remarquer cependant que, si alléchantes que soient les conditions qu'on leur propose, les indigènes ne se montrent plus guère enthousiastes à répondre à l'appel du Gouvernement colonial et à prendre service dans de semblables expéditions, au cours desquelles ils sont en butte à des privations sans nombre et où ils laissent trop souvent la vie.

Lors des derniers troubles dans les territoires ashantis (avril-juin 1900), beaucoup de porteurs furent engagés à Lagos et suivirent les armées britanniques jusqu'à Coomassie, harcelés de toutes parts par les révoltés. Plus de 63 % de ceux-là furent tués !

Il est tout naturel, qu'en présence de pareils faits, les porteurs ne se laissent plus si facilement séduire et qu'ils n'hésitent plus à refuser un salaire double — même quintuple — de celui qu'on leur offre dans leur pays.

Au fond, le Yoruba ne tient pas à s'expatrier et ce n'est vraiment que l'appât du gain qui après tout l'y décide.

Le gouvernement de la Nigéria septentrionale recrute encore de nos jours ses forces militaires parmi les nègres du Lagos (des Ibadanais surtout), quoique cependant, dans maintes circonstances, on n'ait pas eu à se féliciter de leur bravoure et de leur courage en face de l'ennemi.

Beaucoup de Yorubas émigrent actuellement encore vers la Côte d'Or et vont travailler dans les mines d'or de cette colonie, où, semble-t-il, on les estime assez bien.

Auparavant, l'exode de la main-d'œuvre était plus considérable qu'il ne l'a été dans ces dernières années et un grand nombre d'indigènes nagos furent dirigés sur Fernando-Po,pour les plantations,et vers l'Etat Indépendant du Congo, où ils prirent une part active dans les travaux de construction du chemin de fer.

L'embauchage se pratiquait de ce temps-là sur une vaste échelle et le zèle des agents recruteurs devint tel que les entreprises de la Colonie finirent bientôt par manquer des bras nécessaires. Les autorités s'émurent de cette situation et allèrent jusqu'à interdire l'embauchage des ouvriers Yorubas pour les deux pays précités. Peut-être, cette décision fut-elle aussi provoquée par les attaques violentes dirigées par la presse locale (indigène) contre la Compagnie du chemin de fer du Congo, en particulier, et le Gouvernement de l'Etat Indépendant du Congo, en général, à cause des prétendues cruautés que les agents de l'un et de l'autre faisaient, disait-on, subir aux émigrés.

L'efficacité de cette interdiction est néanmoins fort contestable, en ce sens que l'application des mesures

édictées à cet égard n'est guère pratique, et l'on conçoit aisément que, malgré toute sa vigilance, le Gouvernement colonial ne saurait empêcher les ouvriers de s'expatrier pour aller louer leurs services en dehors des limites de leur contrée, sans courir les risques de porter une atteinte directe à leur liberté individuelle.

D'ailleurs, comme il est dit plus haut, aujourd'hui encore beaucoup d'indigènes yorubas s'engagent par contrat pour les travaux de construction de chemins de fer et les mines d'or de la Côte d'or sans que les autorités gouvernementales aient jusqu'à présent jugé opportun ou nécessaire d'intervenir pour mettre un terme à cette émigration.

La question de l'immigration aussi joue un rôle très important dans le régime économique de la Colonie de Lagos et notamment au point de vue du travail indigène.

Si le Nago est sans contredit un excellent porteur, il ne convient malheureusement pas pour certains travaux en dehors de ceux de l'agriculture. Tels sont, par exemple, ceux des factoreries, où il s'agit de manier des colis volumineux et lourds.

D'une constitution chétive, sa force musculaire est ordinairement très peu développée et, sous ce rapport, il n'y a pas de comparaison possible avec la robustesse des Kroomen, qui représentent un des meilleurs éléments de la population ouvrière de Lagos. Doués d'une force peu commune, ils sont en général plus intelligents que les bushmen yorubas, beaucoup plus actifs et savent manier pour la plupart avec une certaine adresse les machines telles que les cabestans, les grues, etc., qu'on ne peut confier aux Nagos. De plus, lorsqu'ils sont bien traités, ce sont d'excellents ouvriers, zélés et obéissants. Aussi, les factoreries et les Compagnies de navigation n'engagent-elles habituellement que des Krooboys.

On les emploie aussi comme domestiques dans les

maisons européennes et ils ont pour ce métier toutes les aptitudes nécessaires. On ne saurait du reste les remplacer dans ces services par les Yorubas, qui sont d'ordinaire d'une malpropreté repoussante et toutes les tentatives faites dans cette voie sont toujours restées infructueuses, bien qu'ils offrent sur les précédents le grand avantage d'être plus honnêtes. Le Krooboy ne mérite en effet qu'une confiance limitée, car il a la déplorable manie de s'approprier tout ce qui lui tombe sous la main, que ces objets aient ou non de l'utilité pour lui. Les bons boys ne sont cependant pas rares, l'important est de savoir faire une sélection convenable et de ne choisir surtout que ceux munis de certificats ou, mieux encore, recommandés personnellement par les Européens qui les ont eus à leur service précédemment.

Pour l'embauchage des Kroomen, on procède comme suit : L'engagement se fait toujours par « gang » (équipe) et pour un terme d'un an. Le gang compte d'ordinaire 25 hommes, y compris 2 headmen et 3 ou 4 boys.

Le premier headman est exclusivement chargé de la surveillance de ses hommes. Le second travaille avec eux et remplace le premier en cas de besoin.

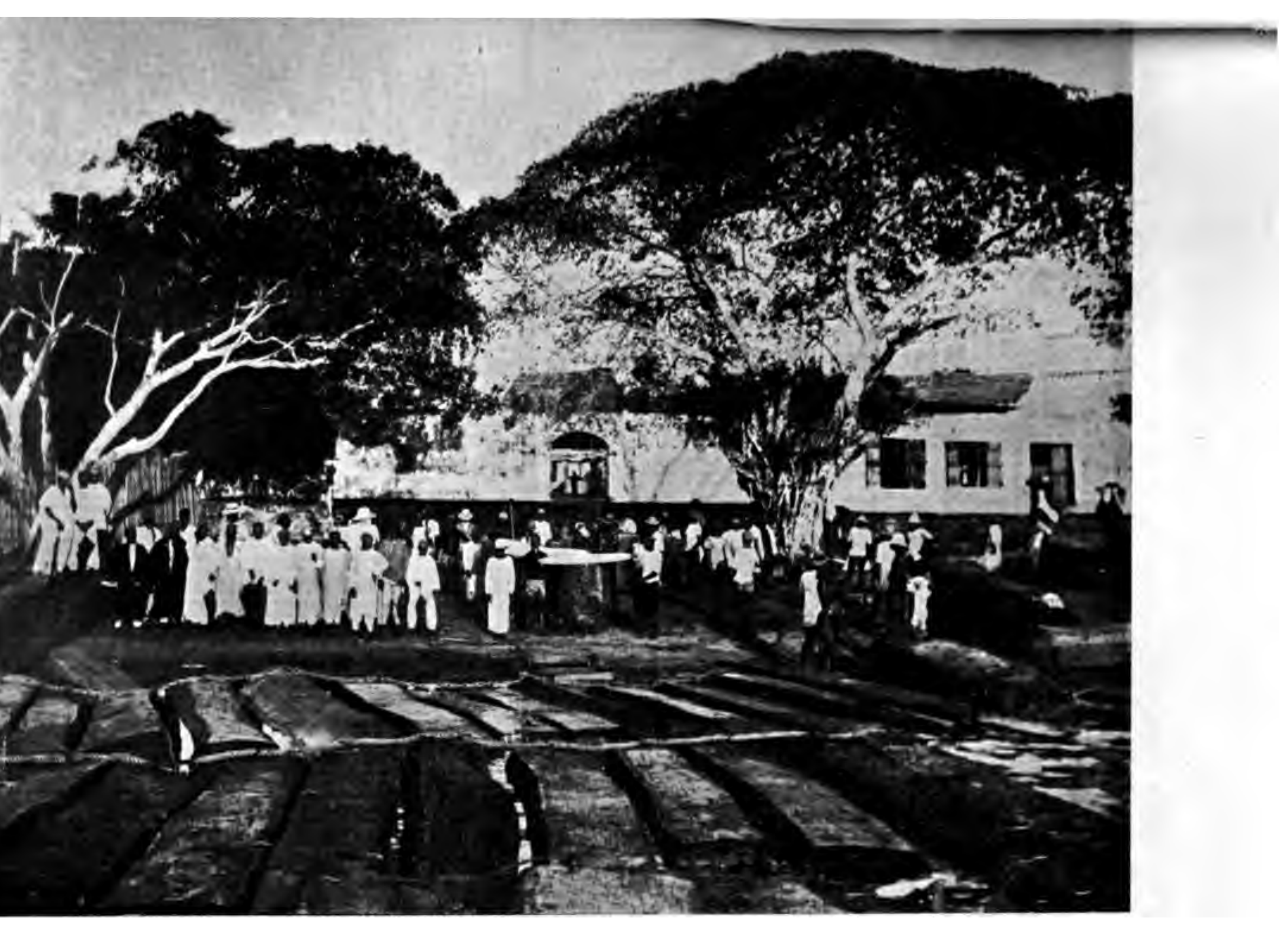
Le prix du passage de la Kroo-Coast à Lagos et retour est à charge des firmes qui les embauchent et s'élève (ticket simple) à £ 1/-/- par tête, sauf pour les boys, pour lesquels on ne paie que 10/-.

Le coût de la main-d'œuvre est établi sur les bases suivantes :

1er headman	30/-	par mois,
2d »	20 à 25/-	» »
ouvriers et boys	2 à 18/-	» »

C'est selon la somme de travail qu'ils sont capables de fournir ; mais la bonne moyenne est de 15/- par mois.

Outre ce salaire, qu'ils touchent en espèces sonnantes



COMMERCE DE BOIS D'ACAJOU A LAGOS (Cliché de la *West-African Mail*)

et de préférence en pièces de 3 et de 6[d], on doit leur donner la nourriture, qui consiste en ce qui suit :

Viande salée,	1 lb	par	homme	et	par	semaine,
Sel brut,	2 »	»	»		»	»
Rhum,	1/2 litre	»	»		»	»
Riz,	2 lb	»	»		»	jour,
Tabac en feuilles,	1/2 »	»	»		»	semaine.

Ces quantités sont celles destinées aux adultes et sont réduites de moitié pour les boys. Quand les ouvriers sont astreints à un travail supplémentaire, c'est-à-dire, en dehors des heures habituelles, il est d'usage de leur donner double ration de rhum ou quelques noix de kola, dont ils sont très friands.

L'engagement des Kroomen se fait par l'entremise d'agents recruteurs et certaines maisons de commerce établies au Libéria et à la Côte d'Ivoire s'occupent également de ces « affaires. »

Au Libéria, le monopole du recrutement des Krooboys a été concédé, il y a quelques années, à l'Allemagne. La commission ou « headmoney » des agents précités varie de 10/- à 20/- par tête.

Les compagnies de navigation, notamment la « British & African Steam Navigation C[y], L[d] » et l' « African Steamship C[y] » se chargent également du recrutement des Kroomen et, à cet effet, les navires venant d'Europe font de fréquentes escales en divers endroits de la Côte et principalement au Cap Palmas, à Gr. Bassa, à Rock Cess, à Gr. Sesters, etc.

Les Krooboys rendent énormément de services aux factoreries de Lagos et sont pour ce motif très estimés. Leur immigration se pratique sur une vaste échelle et chaque steamer arrivant dans la Colonie en débarque de nouvelles équipes venant remplacer celles dont le terme est échu et qui rentrent au pays natal.

A côté des Kroomen, un grand nombre d'indigènes,



UN TISSERAND INDIGÈNE A LAGOS (Cliché de la *West-African Mail*).

des artisans surtout, originaires des autres colonies de la Côte et particulièrement de Sierra-Leone, de la Côte-d'Or, du Niger et du Dahomey immigrent tous les ans au Lagos et viennent y grossir le chiffre des leurs déjà établis dans le pays. Lagos étant le port principal de la Côte occidentale et possédant une population blanche extrêmement dense est aussi incontestablement un des centres les plus actifs et quantité de ces indigènes immigrés viennent y chercher le travail qu'ils ne peuvent se procurer dans leur pays.

Quant aux Européens, leur nombre augmente également dans de fortes proportions et de 150, qu'ils étaient en 1891, ils étaient 308 en 1901, soit donc un accroissement de plus de 105 o/o dans l'espace de 10 années.

Dans ce chiffre sont aussi compris les Maronites, qui, avec les Italiens, sont les seuls blancs qui se soient établis à demeure dans le pays. La population « flottante » de l'île de Lagos est assez considérable et varie sensiblement d'une année à l'autre.

Les conditions de vie de l'Européen au Lagos constituent encore une des questions de toute première importance. Tous les agents blancs sont engagés par contrat, pour un terme ***dépassant exceptionnellement un an***. Outre le logement et le service, ils ont la gratuité des secours médicaux et il leur est encore alloüé une certaine somme pour leur subsistance.

Ces conditions ont leur importance, en ce sens, que chaque consultation médicale se paie au minimum une guinée et que pour ce qui concerne la nourriture, à moins de 100 à 150 £ par an, il est matériellement impossible de se tirer d'affaire.

En fait de logement, il n'existe à Lagos que deux établissements tenus par des indigènes. Le prix de la pension complète est de 10 à 12 /- par jour.

Il ne peut donc être question pour l'Européen de se

diriger de ces côtés à l'aventure, c'est-à-dire, sans un emploi fixe, car tout en s'exposant à devoir faire des dépenses extraordinaires, il risquerait encore de ne pas trouver d'occupations, la plupart des firmes ayant adopté le principe de ne recruter leur personnel qu'en Europe, par l'intermédiaire de leur maison-mère.

Pour terminer cet aperçu, il n'est pas sans intérêt d'examiner succinctement la question administrative et de jeter un rapide coup d'œil sur le budget de la Colonie.

Celui-ci est voté chaque année par le Conseil Législatif et, en vertu d'une décision récente, l'année économique est comptée à dater du 1er avril jusqu'au 31 mars suivant, pour l'unique motif de la faire correspondre avec celle des Colonies de Nigéria, dont l'Administration fut cependant transférée le 1er janvier 1900 par les agents de la « Royal Niger Company » aux représentants du Gouvernement Anglais.

Les *Recettes* se sont élevées, pour la période de 1900-1901, à £ 211,467-3-3, accusant une augmentation sur l'exercice précédent de £ 18,675-4-10 et un excédent de £ 687 sur le total prévu.

Les *Dépenses* ont atteint, la même année, le chiffre de £ 187,124-16-0, contre £ 223,289-1-0, en 1899.

En 1862, date de la cession des territoires yorubas à l'Angleterre, les recettes et les dépenses se montaient respectivement à £ 7,130-6-8 et £ 6,510-14-2. Depuis lors, elles se sont accrues progressivement chaque année et surtout depuis 1893, époque à laquelle furent votés les premiers crédits pour la construction du chemin de fer devant relier Lagos au Niger et où l'augmentation des droits d'entrée fut décrétée.

Le tableau ci-contre donne le détail du budget pour l'année 1900-1901 :

RECETTES

	£	S	D
Douanes	193 924	0	0
Port & « Light House Dues »	781	6	0
Licences & revenu intérieur	6 695	17	6
Frais de Justice	4 730	17	0
Postes	1 571	6	8
Rentes s/Propriétés du Gouvernement	405	3	5
Intérêts sur Dépôts	2 210	12	5
Vente de Terres	185	0	9
Divers	956	19	6
Total : £	211 467	3	3

DÉPENSES

	£	S	D
Maison du Gouverneur	5 245	10	11
Secrétariat Colonial	3 688	18	9
« King's Advocate Office »	827	1	7
Trésorerie & « Savings Bank »	2 537	3	8
Douanes	7 125	10	2
« Audit Office »	1 218	17	11
Postes	1 843	15	10
Imprimerie	1 078	13	4
Port	3 220	15	0
« Gt Vessels Dept Engineer's Dépt »	7 817	1	11
Justice	7 110	16	6
Bienfaisance	321	15	5
Instruction	3 054	12	6
Armée	24 978	15	8
Police	14 117	9	6
Prisons	3 022	12	1
Département Médical	11 535	10	9
Salubrité & Laboratoire	3 342	9	9
Agriculture, Forêts & Station Botanique	2 423	1	3
Enregistrement	329	4	2
Transports	6 405	13	0
Département de l'Intérieur	10 480	11	7
Pensions Gratuités & Rentes	4 005	18	2
« Land & Surwey Department »	1 900	14	9
Départ. des Travaux Publics	37 214	1	2
Dette publique (Annuité pour le Chemin de fer)	18 169	12	1
Divers	4 103	10	6
Total : £	187 124	16	0

Au 31 mars 1901, l'Actif donnait un excédant sur le Passif de £ 39,911-9-2.

La dette publique s'est sensiblement accrue dans ces dernières années, par suite des nombreux travaux entrepris dans la Colonie et notamment la construction du tronçon de chemin de fer de Lagos à Ibadan, du tramway de Lagos à l'ile d'Iddo, de l'embranchement d'Aro à Abeokuta et des ponts reliant les iles de Lagos et d'Iddo au continent.

Elle s'élevait au 31 mars de la même année à £ 971,902-0-6.

Le Conseil Législatif de la Colonie a autorisé le Gouvernement à contracter plusieurs emprunts successifs, dont le total se chiffrait à la date précitée à £ 1,053.700(*).

Le Gouvernement ne prélevant aucune contribution locale, c'est donc, comme l'indique le tableau précédent, dans les recettes des douanes qu'il puise principalement ses ressources budgétaires.

En effet, en 1901, sur un montant de £ 211,467-3-3, les douanes entrent pour une somme de £ 193,924-0-0, soit environ les 9/10 des recettes totales.

Les droits perçus par la douane se répartissent succinctement comme suit :

	1898	1899	1900-1901
	—	—	—
Alcool	£ 135,458- 8-4	£ 131,530-18-1	£ 133,834-16-8
Tabac	» 10,940-18-9	» 10,645-12-2	» 15 166- 6-4
Sel.	» 1,603- 2-6	» 1,750- 6-2	« 5,632-11-5
Cotonnades . . .	» 17,123-11-2	» 15,314-17-1	» 17,298-15-7
Autres articles. .	» 14,666- 5-10	» 26,454-18-10	» 31,991-10-0
	£ 179,792- 6-7	£ 175,696-12-4	£ 193,924- 0-0

Outre les droits d'entrée, il y a lieu de tenir compte également des sommes rapportées annuellement par les licences pour la vente des spiritueux et qui sont assez importantes, comme l'indiquent les statistiques ci-dessous :

1898	£ 4,502-0-0
1899	» 4,718-0-0
1900-1901	» 5,025-0-0

De l'examen des tableaux précédents, il ressort à première vue que les droits sur l'importation et le débit de l'alcool constituent la principale ressource financière de la Colonie et ces chiffres impliquent nécessairement une énorme consommation de ce produit. Il est d'ailleurs aisé de s'en convaincre immédiatement par les données ci-après :

(*) £ 1,300,000, au 31 mars 1902.

	Genièvre		Rhum.	
1891	570,536	gals (*)	654,756 1/4	gals
1892	400,975 1/4	»	383,985	»
1893	741,846	»	627,347	»
1894	1,001,731	»	650,992	»
1895	940,530	»	784,548	»
1896	442,862	»	776,290	»
1897	480,610	»	730,604	»
1898	504,807 1/2	»	843,158 1/2	»
1899	491,209	»	545,039	»
1900	456,516 3/4	»	435,346	»
1901	458,994 1/2	»	128,554 1/3	»

Il est à noter que ces statistiques ne se rapportent qu'à l'importation du Genièvre et du Rhum, exclusivement consommés par les indigènes, et que, par conséquent, n'y figurent pas les quantités de Whisky, Cognac, etc., de l'usage desquels les Européens séjournant dans la Colonie n'abusent malheureusement aussi que trop souvent.

L'ivrognerie n'est certes pas un des moindres vices des « bushmen » habitant les régions voisines de la Côte et quiconque a eu l'occasion de visiter les Districts de l'intérieur ou plus particulièrement ceux de l'Ouest et les territoires bordés par les lagunes a pu constater la quantité effrayante des débris de bouteilles qui jonchent les abords des routes et des villages. Partout on en trouve et le flacon vert est devenu en quelque sorte un ustensile indispensable au ménage du nègre. Sur les marchés, les femmes étalent des quantités de ces bouteilles à gin dans lesquelles elles débitent habituellement l'huile de palme comestible.

Des cargaisons complètes de caisses vertes remontent fréquemment les cours d'eau et prennent le chemin de l'intérieur, en dépit des droits élevés qui frappent le genièvre à son importation, des « tolls » perçus par les

(*) Le gallon équivaut à litres 4,543.

autorités indigènes et des restrictions imposées par le Gouvernement colonial pour la vente de cet article.

Semblables constatations ont du reste été faites depuis plusieurs années déjà par l'évêque protestant de l'Afrique équatoriale occidentale, le R[d] H. Tugwell, au cours des multiples voyages qu'il entreprit dans l'intérieur de la contrée. Les révélations qu'il fit à ce sujet ne manquèrent pas que de provoquer, comme bien l'on pense, une légitime émotion en Angleterre et la lettre ouverte qu'il adressa au « Times » conclut textuellement comme suit :

« Le développement du commerce, pour cette raison, » signifie jusqu'à un très haut degré l'accroissement du » trafic de l'alcool. Les problèmes difficiles à résoudre » à l'heure actuelle le seront davantage cinq ans plus tard » et les districts aujourd'hui non affectés par ce trafic » seront avant ce temps corrompus par sa pernicieuse » influence. »

A vrai dire, cette situation n'a malheureusement guère changé depuis et, malgré l'augmentation des droits d'entrée, l'alcool a conservé une des premières places parmi les articles importés au Lagos.

Sir Gilbert T. Carter, alors gouverneur de ces possessions qualifia les allégations du R[d] H. Tugwell d'exagérées, se basant sur le fait qu'il avait lui-même visité les centres auxquels l'évêque se référait, mais, il est bien connu que, lorsqu'un fonctionnaire principal du Gouvernement entreprend une tournée dans l'intérieur, les indigènes s'annoncent son passage bien longtemps à l'avance et savent alors mettre tout en œuvre à son arrivée pour lui faire voir tout en rose. On comprend, dans ces circonstances, que Sir Gilbert T. Carter ait cru pouvoir affirmer de bonne foi que le R[d] H. Tugwell avait poussé les choses au noir.

Les chiffres des statistiques officielles ne sont-ils pas suffisamment éloquents par eux-mêmes pour qu'il soit per-

mis de dire que la consommation de l'alcool est énorme comparativement à la densité de la population, car il ne faut pas perdre de vue que celle-ci se compose en grande partie de Mahométans auxquels leur religion défend l'usage de ce breuvage ?

Il suffit d'ailleurs de faire une simple comparaison de la quantité d'alcool importée à l'Etat Indépendant du Congo pendant l'année 1901 avec celle introduite au cours de la même année au Lagos :

	Lagos		Congo
Genièvre,	2.085,212	Litres.	
Rhum,	584,022	»	
Whisky,	36,446	»	
	2.705,680	Litres.	194,865 Litres.

Si l'on considère ensuite que la superficie du Congo est 36 fois plus grande que celle des possessions du Lagos, que sa population est environ 25 fois plus considérable et que l'année 1901 fût précisément une des moins bonnes pour l'importation de l'alcool au Lagos (voir statistiques), on sera définitivement édifié sur la véracité des faits relatés par l'évêque H. Tugwell.

Un autre point important à signaler aussi, c'est que la quasi totalité de l'alcool introduite dans la Colonie ne sort pas des limites de la zone forestière et est consommée par les habitants de cette région, pour la plupart païens et fétichistes.

En effet, on en exporte très peu vers les colonies limitrophes, pour le simple motif que le prix de l'alcool est moins élevé au Dahomey en raison de la différence dans les droits d'entrée, que l'importation en est strictement interdite dans la Nigéria septentrionale et qu'en outre les habitants de l'arrière-pays sont presque tous de religion mahométane.

L'abus des boissons alcooliques s'est tellement répandu

parmi les habitants du Lagos que dernièrement encore les marchands indigènes ont, paraît-il, adressé une protestation au Gouvernement contre l'augmentation projetée des droits d'entrée sur les spiritueux dans leur pays, taxés actuellement à 3/- par gallon impérial de la force de preuve.

La consommation n'a fait qu'augmenter dans ces derniers temps et les statistiques récemment publiées renseignent à l'importation pour l'année 1901-1902 un total de 953,244 gals, ce qui équivaut à un excédent de 357,673 gals sur l'exercice précédent !

Cette même année ayant été également une des meilleures au point au vue du commerce général, cette constatation confirme jusqu'à un certain point les conclusions de la lettre du R^{d} H. Tugwell, publiée dans le « Times », en 1895.

Quant à vouloir nier la nocuité de l'alcool de traite et prétendre, comme l'a fait Sir Gilbert T. Carter dans sa réponse à la lettre précitée, que certains Européens préfèrent le genièvre de Hambourg aux autres spiritueux, on peut franchement dire que cette assertion est plutôt fantaisiste et ne constitue évidemment qu'un piètre argument.

Par contre, ce qui est certainement hors de doute, c'est qu'outre des raisons déjà connues, le manque d'activité de l'indigène des régions méridionales de la Colonie et le peu de développement qu'ont acquis l'agriculture et l'industrie dans ces mêmes contrées doivent être attribués pour une certaine part aux excès alcooliques de leurs habitants.

Au point de vue administratif, Sir Gilbert T. Carter estime que les droits sur l'importation de l'alccol dans les colonies africaines constituent une excellente source de revenus pour leur gouvernement et il exprime son opinion en ces termes.

« Personnellement, je regretterais de voir abolir le
» trafic de l'alcool en Afrique Occidentale, car il se
» fait que je suis chargé du devoir de trouver les fonds
» nécessaires pour entretenir les rouages administratifs
» (*the machinery of government*) dans l'une des Colonies
» de l'Afrique Occidentale et je ne connais pas de meil-
» leur moyen d'obtenir de l'argent qu'en établissant
» un droit sur l'importation de l'alcool. »

Sans doute, l'imposition des boissons alcooliques, dans un pays où la consommation atteint les proportions de celle faite par les indigènes au Lagos, représente annuellement un apport respectable pour les finances coloniales, mais les progrès réalisés dans certaines possessions néerlandaises et l'œuvre grandiose accomplie par nos compatriotes au Congo montrent à l'évidence que le trafic de ce poison, de ce fléau de l'humanité, n'est pas indispensable à un gouvernement habilement dirigé pour amener une contrée à un niveau intellectuel et matériel qui fait aujourd'hui l'admiration des nations civilisées du monde entier.

Au lieu de chercher des ressources budgétaires dans l'ivrognerie, n'est-il pas mille fois préférable de les trouver dans l'obligation du travail ?

Le régime de la corvée, c'est-à-dire, du travail obligatoire, a été appliqué dans plusieurs colonies longtemps avant que ne furent jetées les premières bases de l'État Indépendant du Congo et partout il a donné les meilleurs résultats.

N'est-ce pas, en effet, par l'adoption du système des prestations que les Indes néerlandaises comptent aujourd'hui parmi les colonies les plus florissantes et les plus riches du monde ? N'est-ce pas aussi grâce au régime de la main-d'œuvre forcée et justement rémunérée que les vastes territoires compris dans les limites de l'État Indépendant, qui, il y a une quinzaine d'années étaient

encore inexplorés et livrés à la barbarie, sont devenus en si peu de temps les plus prospères du continent africain ?

Aussi est-il reconnu de nos jours que le travail forcé est sans contredit le meilleur système d'impôts applicables aux colonies africaines et assurément préférable à celui de la taxe sur les huttes ou même les versements en nature en usage dans d'autres contrées, car il détourne l'indigène de la voie du vice et de l'oisiveté tout en le faisant coopérer directement à l'émancipation économique du pays qu'il habite.

Le nègre n'a qu'une très vague notion du temps, moins encore de la valeur de celui-ci, et il lui est évidemment plus facile de prêter ses bras au travail que de verser annuellement une certaine somme au trésor ou même de fournir une quantité indiquée du produit de ses récoltes.

Du reste, le système de la corvée n'est au fond que la consécration officielle du régime appliqué par les chefs indigènes eux-mêmes depuis des siècles peut-être dans bon nombre de contrées africaines.

A Java, le nombre de journées de prestations annuelles est fixé à 42, bien que le gouvernement local n'en requiere pas toujours autant, tandis qu'au Congo, les noirs ne sont astreints qu'à un maximum de 40 heures effectives par mois. Ces travaux sont en outre rémunérés, dans ce dernier pays, au taux du salaire local, mais les indigènes ont la faculté de se libérer de cette obligation en abandonnant à l'État une partie déterminée de produits naturels ou autres.

On peut donc en déduire que, sous un semblable régime, l'habitant des Colonies est, au fond, beaucoup moins à plaindre que le contribuable de la majorité des grandes puissances européennes, dont les charges déjà considérables augmentent encore chaque jour.

Il n'est pas une nation civilisée où les citoyens ne soient pas astreints à certaines contributions et l'on peut certainement dire que le plus misérable des nègres est plus heureux sous le soleil d'Afrique que ne l'est en général l'ouvrier dans nos grandes villes.

D'ailleurs, le travail obligatoire est devenu une nécessité dans la plupart des Colonies, qui doivent équilibrer leur budget par leurs propres ressources, et il est très probable, on peut même dire certain, que la Colonie du Lagos devra dans un avenir plus ou moins proche recourir également au système des prestations, si la mère-patrie n'intervient pécuniairement.

Déjà, il en a été question dans les sphères gouvernementales, et à peine en avait-on entendu parler, que la presse indigène — qui d'habitude ne ménage pas les autorités coloniales — prêcha la croisade contre l'introduction du régime de la main-d'œuvre obligatoire dans les possessions du Lagos. Cette attitude ne surprit personne, car elle n'était que trop prévue.

Il est pourtant de toute nécessité que la classe intelligente des indigènes comprenne la nécessité de mettre un terme à l'abus sans cesse croissant des spiritueux et d'enrayer par tous les moyens possibles les terribles ravages de l'alcool, qui est la cause évidente de la dépravation, de la dégénérescence autant physique que morale de ses frères de condition inférieure déjà débilités corporellement par l'effroyable climat de la Côte.

Le gouvernement colonial, d'ailleurs, est loin d'être arrivé à l'accomplissement de sa tâche et il lui reste encore énormément à faire sous plusieurs rapports.

Une des questions importantes, qui intéressent avant tout l'avenir de la Colonie, est celle de l'agriculture et de la main-d'œuvre indigènes, dont les autorités devraient, semble-t-il, s'occuper plus activement.

Ainsi qu'il a déjà été dit, l'agriculture est excessive-

ment peu développée pour une contrée aussi riche, aussi fertile et douée d'un climat comme celui de Lagos. Les entreprises agricoles manquent des bras nécessaires et beaucoup ont dû pour cette raison être abandonnées. La main-d'œuvre indigène devient toujours plus rare et plus coûteuse, quoique la population soit suffisamment dense pour fournir au pays des ouvriers en surabondance.

Le gouvernement a pour devoir de concentrer tous ses efforts pour amener les nègres à comprendre la nécessité du travail, de les détourner par tous les moyens possibles de la vie d'oisiveté et de paresse qu'ils mènent aujourd'hui.

Le système de les payer à la journée constitue en quelque sorte un encouragement à la fainéantise.

Si le taux de la main-d'œuvre est plus élevé au Lagos que dans les autres colonies de la côte africaine, c'est dans une certaine mesure à l'Administration du chemin de fer qu'il faut en attribuer la responsabilité, semble-t-il, parce que, si les travailleurs abandonnent les plantations, c'est uniquement parce que ces dernières ne peuvent leur payer des salaires aussi exorbitants que ceux qu'ils touchent au Gouvernement.

Quand on considère que pour la construction des 123 1/2 milles actuellement en exploitation on a déboursé près de *un million de livres sterling*, alors que ces voies n'ont rencontré aucune difficulté de terrain, on peut en conclure qu'il y a eu là un gaspillage effréné des fonds coloniaux. Et cela tient principalement à l'organisation défectueuse du travail.

Les autorités gouvernementales auraient au contraire dû montrer l'exemple et instituer tout au moins le système du travail à la tâche, qui n'aurait pas tardé ainsi à se généraliser dans toute l'étendue des possessions et produire les meilleurs résultats.

En encourageant aussi l'immigration des ouvriers

indigènes d'autres colonies de la côte et en généralisant l'institution des primes pour les agriculteurs, il est probable que des changements notables se manifesteraient dans la situation économique actuelle du pays.

L'industrie du caoutchouc est gravement compromise par suite des excès destructeurs des récolteurs de latex et l'imprévoyance inconcevable des autorités locales. Le commerce de l'acajou doit infailliblement aussi diminuer d'importance, en raison de l'exploitation intensive de cette essence. Et à côté de cela, il existe des régions entières où le palmier, la principale richesse naturelle du pays, est totalement inexploité, bien que les produits du Lagos soient reconnus depuis longtemps des meilleurs sous le rapport de la qualité.

L'absence de voies de communication, le mauvais état des routes et des voies navigables de la Colonie causent un préjudice immense au Commerce.

L'exploitation du chemin de fer, inauguré le 14 mars 1901, laisse plus ou moins à désirer sous plusieurs rapports et la façon dont la ligne a été construite permet de dire que le gouvernement n'en retirera jamais tous les avantages qu'il en avait espérés au début.

Les Français s'y sont pris d'une façon beaucoup plus pratique et surtout plus économique pour l'établissement de la ligne de Kotonou au Niger, dont les avantages au point de vue à la fois stratégique et commercial sont autrement considérables que ceux que pourra offrir le chemin de fer de Lagos à Jebba. Il y a là tout un enseignement pour les autorités de Lagos.

Ce qui ne laisse aucun doute, c'est que la majeure partie des produits venant du Haut et du Moyen-Niger, comme du Sokoto, plutôt que d'emprunter la voie de Lagos, passeront par le Dahomey grâce aux facilités d'accès et aux efforts soutenus des autorités de cette



CHEMIN DE FER DE LAGOS. TRAIN DE VOYAGEURS INDIGÈNES (Cliché de la *West African Mail*).

Colonie pour détourner de leur côté les caravanes descendant du Nord.

Ce chemin de fer, dont la construction avance avec une extrême rapidité, a son point d'attache au wharf de Kotonou tandis que celui de Lagos-Ibadan part de l'île d'Iddo, laquelle est reliée à la ville par le « Carter bridge », qui n'a coûté rien moins que 83.080 £.

Bien que ce dernier pont, d'une longueur de 2.104 pieds angl., soit de construction toute récente, il est déjà dans un tel état de délabrement que, par mesure de prudence, il a fallu y interdire depuis tout un temps la circulation des piétons et il ne peut donc pas être question d'y faire passer le chemin de fer ou même le tramway avant que de grands travaux de réfection n'y aient été exécutés. Encore, y aura-t-il lieu alors d'examiner soigneusement s'il aura une solidité suffisante, car le fond de la lagune paraît être excessivement mauvais, au point que les piles du pont s'affaissent.

Bref, si c'est à Iddo que devront se faire l'embarquement et le débarquement des marchandises ou des produits, il est certain que le chemin de fer perdra beaucoup de son utilité en raison de ce fait que les steamers ne peuvent approcher que très difficilement de l'île précitée.

Une autre question d'une importance capitale sous le rapport commercial est le problème de la barre. La solution en devient de jour en jour plus urgente et il est grandement temps que les autorités s'en occupent, car il est à présager que le trafic augmentera dans une certaine proportion avec l'ouverture définitive et l'exploitation régulière de la ligne de chemin de fer.

La construction d'un pier s'avançant directement dans la mer devient une chose de plus en plus indispensable au port de Lagos et de cette question dépend en grande partie l'avenir commercial de la Colonie, car pour se donner une idée des dangers que présente le passage de la

barre, il suffit de noter que dans l'espace de ces 10 dernières années 14 steamers s'y sont perdus.

Les frais de construction du chemin de fer et des ponts reliant l'île de Lagos au continent ont plus ou moins ébranlé les finances de la Colonie au point que le Conseil Législatif a dû contracter plusieurs emprunts qui, en 1901, grévaient déjà annuellement le budget d'une somme de £ 41.730.

Jusqu'à ce jour, les dépenses étaient supportées par les recettes locales et il n'y a pas plus de deux ans que le Gouvernement s'est vu dans l'obligation de faire doubler les droits ***ad valorem*** (de 5 à 10 °/o) sur les marchandises importées afin d'équilibrer le chiffre des dépenses sans cesse croissant.

Déjà la construction du wharf de Kotonou a eu pour résultat de diminuer considérablement le transit avec le Dahomey et il est incontestable que les droits élevés, exorbitants même dans certains cas, qui frappent les marchandises à leur entrée au Lagos feront encore dévier une grande partie du trafic vers cette Colonie, où le commerce a pris dans ces dernières années une extension considérable au détriment de celui de Lagos.

Outre les droits de douane, les tarifs de fret augmentent constamment dans des proportions inquiétantes, par suite de l'absence complète de concurrence entre les Compagnies de navigation exploitant le service de la Côte.

Aussi peut-on affirmer que le Commerce marche insensiblement au devant d'une crise formidable, de laquelle il ne se relèvera probablement pas de sitôt, si l'on ne remédie promptement à l'état actuel des choses.

Le moment approche pour les autorités Coloniales d'envisager sérieusement la situation et de prendre des décisions énergiques.

Assez de droits de douane, et de « tolls » ! Que le

Gouvernement craigne de voir un jour le commerce émigrer vers les Colonies voisines et qu'il n'hésite pas à décréter demain le régime des prestations pour les indigènes, en remplacement des droits sur l'alcool, dont il est plus que temps de prohiber définitivement l'importation.

En résumé, ce qui est nécessaire au développement économique de la Colonie et du Protectorat de Lagos, c'est d'abord la réorganisation complète du travail, dont les effets immédiats se traduiront par une extension considérable de l'agriculture et de l'industrie indigènes, ensuite, l'abolition du trafic de l'alcool, la suppression des «tolls», l'amélioration des voies navigables et des routes donnant accès aux grands marchés du pays, la construction d'un pier de mer en communication directe et facile avec le chemin de fer et enfin la réduction du tarif des frets par la création d'une ligne de navigation concurrente. Ces nouvelles conditions assureraient au commerce de la Colonie une place prépondérante en regard de celle des autres possessions de la Côte Occidentale d'Afrique.



